Le Courrier d'Algérie
L'INFORMATION AU QUOTIDIEN
Quotidien national d'information - Prix Algérie 10 DA - France 1 euro
Jeudi 26 novembre 2026 - www.lecourrier-dalgerie.com - N°6908 - 23e année

CONFÉRENCE AFRICAINE DES STARTUP

La 5e édition reportée à une date ultérieure

P 6

COMMERCIALISATION DU PHOSPHATE CONCENTRÉ ET PRODUCTION DES ENGRAIS

Bled El-Hadba arrive à grands pas

L'année 2027 sera cruciale pour la mine de Bled El-Hadba avec le début de la commercialisation du phosphate concentré, tandis que l'année suivante sera celle de la production des engrais et des engrais composés.

LIRE EN PAGE 3



Ph: DR

PLUS DE 21 QUINTAUX DE KIF ET 231 888 UNITÉS PSYCHOTROPES SAISIS PAR L'ANP



La guerre anti-drogue se poursuit

P 4

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE

6 000 intervenants pour mener à bien l'opération du vote

P 2

MÉDECINE LÉGALE

Le rôle déterminant de la preuve scientifique dans la justice

P 6

LA CAN-2025 REDISTRIBUÉE AU SÉNÉGAL

Le record d'invincibilité africain reste algérien

P 11

LES COURSES EN DIRECT

HIPPODROME ÉMIR ABDELKADER - ZEMMOURI, CET APRÈS-MIDI À 15H30

Fadhel, à la limite des gains

P 21

LE GOUVERNEMENT À PROPOS DU TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME :

« Toutes les conditions d'ouverture au privé sont réunies »

P 4



L'ÉDITO

Tout ça pour ça !

C'est un grand ouf de soulagement pour la planète du football à travers le monde. Mais c'est la désillusion totale sous d'autres cieux. L'affaire du scandale stratosphérique de la finale de la CAN 2025 opposant le Maroc et le Sénégal, le 18 janvier 2026 à Rabat, et qui a tenu en haleine, depuis plus de dix mois durant, les fans du sport roi, vient enfin de connaitre son épilogue. Le tribunal de sport basé à Lausanne a rétabli le Sénégal dans ses droits. Les Lions de la Teranga sont bel et bien les vainqueurs de la 35e édition de la CAN. Ce n'est pas le Maroc, qui est ainsi débouté dans cette affaire. Les Lions de l'Atlas ont doublement perdu : sur le rectangle vert et sur le tapis vert ! Mais pas seulement. Recul au classement FIFA, paiement d'amende… La vérité a fini par éclater. Il a fallu bien rendre à César ce qui appartient à César. C'est désormais fait. Le Sénégal reprend, naturellement, ce qui lui revient de droit au premier jour. Mais pourquoi mettre tout ce temps là pour déclarer que c'est le même vainqueur qui a gagné et que c'est le même vaincu qui a perdu ? L'affaire peut paraitre aussi simple, ce n'est pourtant pas le cas. Le Sénégal a gagné sur le terrain de football, mais le Maroc a cru bon se racheter en dehors du rectangle vert. Sauf que le travail de coulisses n'a pas servi, lorsqu'encore il s'est retourné contre son auteur. Toujours dans la posture de mauvais perdant, le Maroc cherche encore aujourd'hui à faire appel. Pourquoi faire ? Pour être déclaré perdant une troisième fois ? D'ailleurs, nous nous posons la question pour savoir à quoi a servi toute la débauche d'énergie déboursée par la fédé marocaine pour se faire rabrouer devant le tribunal international. Le Maroc aurait dû perdre une seule et même dernière fois, notamment au coup de sifflet final de la CAN 2025 jouée à domicile. Le monde du football était témoin de l'injustice subie par l'équipe sénégalaise ce jour-là. Mais la vérité peut attendre. Le TAS vient de laver l'affront et de réparer un préjudice moral causé au football africain. N'en déplaise à la CAF et à la FRMF. L'arrangement conclu entre Patrice Motsepe et Fouzi Lekjaa en mars 2026 n'a pas fait long feu. Comme quoi, l'argent n'achète pas tout. Et les combines extrasportives et les ententes tacites non plus. On dit que quand le mensonge prend l'ascenseur, la vérité, elle, prend l'escalier ! Le lobbying de Lakjaa, qui a fait ses preuves dans la sphère africaine, n'a pas porté loin le récit présentant un Maroc euphorique accrochant une deuxième étoile. Le rêve s'est effiloché. Mais au-delà d'une décision judiciaire qui concerne une rencontre de football, et quand bien même celle-ci a pour nom une finale de la CAN, le verdict du TAS vaut la victoire de la justice contre l'injustice. C'est également la victoire de la vérité sur le mensonge.

Farid Guellil

ÉLECTIONS LOCALES DU 28 NOVEMBRE

6 000 intervenants pour mener à bien l'opération du vote

En prévision du scrutin relatif aux élections locales du 28 novembre prochain, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Saad Arrous, a présidé, mardi soir, une rencontre nationale de formation par visioconférence, avec la participation de près de 6 000 personnes, dont plus de 4 000 magistrats.



L'objectif est de renforcer la préparation des différents intervenants et d'assurer la maîtrise des étapes du processus électoral. Organisée au siège de l'ANIE, en coordination avec le ministère de la Justice, cette rencontre s'est déroulée à partir des sièges des cours de justice et de plusieurs tribunaux à travers le territoire national. Elle a été marquée par la présence du directeur des affaires civiles et du sceau de l'État au ministère de la Justice, Ahmed Ali Mohamed Salah. Outre les magistrats présidents des commissions électorales communales et de wilaya ainsi que les magistrats d'appui, la rencontre a réuni les coordinateurs de wilaya, les 1 541 coordinateurs communaux et les ingénieurs d'État en informatique de l'Autorité indépendante. Intervenant à cette occasion, Saad Arrous a passé en revue les principales étapes du processus électoral, tout en saluant les efforts déployés par les différents acteurs. Il a souligné que la garantie de l'intégrité du scrutin exige une parfaite maîtrise de l'ensemble de ses étapes, depuis la convocation du corps électoral jusqu'aux opérations de vote, de dépouillement, de recensement et de centralisation des résultats. Le président de l'ANIE a également mis en avant le rôle central du secteur de la Justice dans le déroulement du processus électoral. Celui-ci intervient notamment à travers la présidence des commissions communales de révision des listes électorales, le traitement des recours et des appels relatifs aux dossiers de candidature, ainsi que la présidence des commissions électorales communales et de wilaya et l'établissement des procès-verbaux correspondants.

De son côté, le directeur des affaires civiles et du sceau de l'État au ministère de la Justice a insisté sur l'importance de cette étape du processus électoral, appelant les différents intervenants à faire preuve de rigueur dans l'accomplissement de leurs missions et à se conformer aux dispositions légales et aux procédures réglementaires en vigueur, afin de garantir la régularité des opérations électorales et la crédibilité de leurs résultats.

LES OUTILS NUMÉRIQUES AU CŒUR DE LA FORMATION

La rencontre a également été consacrée à la présentation et à l'explication des applications numériques mises à la disposition des commissions électorales communales et de wilaya.

Ces outils visent à faciliter leur travail, à renforcer la précision et l'efficacité des opérations de recensement et de centralisation des résultats, ainsi qu'à unifier les méthodes de travail et à clarifier les aspects procéduraux et techniques liés à cette étape. Cette session vient compléter l'opération de simulation organisée samedi 21 novembre 2026, avec une large participation des magistrats présidents des commissions électorales.

Ania N.

EN VISITE À MADRID

Leïla Aslaoui reçue par le président de la Cour constitutionnelle espagnole

La présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui, et la délégation l'accompagnant, ont été accueillies, à Madrid en Espagne, par le président de la Cour constitutionnelle espagnole, Candido Conde-Pumpido Touron, et des membres de la Cour, et ce dans le cadre de la visite qu'elle effectue en Espagne. Selon le communiqué de la Cour constitutionnelle, publié hier, qui donne l'information, Mme Aslaoui a signé, à cette occasion, le livre d'or de la Cour constitutionnelle espagnole et pris une photo souvenir collective réunissant les présidents et les membres des deux Cours constitutionnelles algérienne et espagnole, afin de documenter cette visite officielle. Pour rappel, Mme Leïla Aslaoui, effectue, à partir de mardi, une visite officielle de trois jours à la Cour constitutionnelle espagnole, à Madrid, à l'invitation de son homologue, M. Candido Conde-Pumpido Touron. Lors de cette visite, Mme Aslaoui est accompagnée des deux membres de la Cour constitutionnelle, MM. Ammar Abbas et Ahmed Benini, ainsi que d'un cadre de la même Cour. Le programme de cette visite prévoit une séance d'entretiens bilatéraux entre les deux délégations, "consacrée aux moyens de renforcer la coopération judiciaire constitutionnelle entre les deux Cours, afin de permettre aux deux parties de s'enquérir de leurs expériences respectives dans l'exercice de leurs compétences constitutionnelles et d'échanger les vues sur le développement de la jurisprudence constitutionnelle dans les questions d'intérêt commun, notamment la protection des droits environnementaux et le développement durable", selon un communiqué de la Cour constitutionnelle.

Cette visite constitue également une opportunité pour "partager les expériences relatives aux mécanismes du contrôle de constitutionnalité à même de préserver les droits et libertés fondamentaux et de consacrer les canaux de communication institutionnelle entre les deux Cours, en prélude à une coopération future plus large", ajoute le communiqué. Il est prévu que la présidente de la Cour constitutionnelle prononce une allocution intitulée "La place du droit à un environnement sain dans le cadre du développement durable dans la Constitution algérienne de 2020", dans laquelle elle mettra en évidence "la consécration constitutionnelle de ce droit et son lien avec la préservation des ressources au profit des générations futures, en cohérence avec les instruments internationaux", avant de présenter "les mécanismes de contrôle de la Cour constitutionnelle, notamment l'exception d'inconstitutionnalité, en vue de lutter contre les atteintes à l'environnement, et d'ancrer la sensibilisation environnementale, en partenariat avec les organismes onusiens". De son côté, le membre de la Cour constitutionnelle, Abbas Ammar, doit donner une intervention intitulée "Les règles régissant l'organisation et l'exercice des droits et libertés fondamentaux dans la Constitution algérienne de 2020", dans laquelle il abordera "l'équilibre constitutionnel entre l'élargissement global des droits et libertés et leurs règles de restriction, à travers la soumission de leur organisation législative au principe de sécurité juridique et l'interdiction de porter atteinte à l'essence du droit, sous le contrôle de la justice constitutionnelle, tout en subordonnant leur exercice au respect de l'ordre public, des constantes nationales et des droits d'autrui".

M. R.

AZZOUZ NASRI :

« La dignité de la femme en Algérie est un droit non négociable »

Le président du Conseil de la nation, Azzouz Nasri, a affirmé hier à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, célébrée le 25 novembre de chaque année, que la dignité de la femme en Algérie constitue un droit constitutionnel non négociable, soulignant que toute atteinte à celle-ci représente une atteinte au système de valeurs de la nation. Dans un message publié sur son compte, à l'occasion de cette journée, Azzouz Nasri a estimé que l'État de droit ne peut être pleinement établi sans la mise en œuvre effective de ses garanties. Il a également souligné que les sociétés ne peuvent progresser qu'à travers la préservation de la dignité des femmes.

S. O.

ÉLECTIONS LOCALES

Le vote anticipé a débuté dans 34 bureaux itinérants du Sud

Alors que les candidats et les partis politiques observent depuis mardi à minuit la période de silence électoral, en prévision du scrutin de samedi 28 novembre, les opérations de vote anticipé ont débuté hier matin dans les bureaux itinérants mobilisés dans plusieurs wilayas du Sud. Au total, 34 bureaux ont été déployés dans les zones reculées et éloignées pour permettre aux électeurs concernés de choisir leurs représentants aux Assemblées populaires communales et de wilaya, avec une avance de 72 heures sur la date officielle du scrutin. Cette opération concerne les wilayas d'Ouargla, d'Illizi, de Djanet, de Tamanrasset et d'In Guezzam. Les bureaux itinérants ont commencé à accueillir les électeurs inscrits sur leurs listes respectives dès les premières heures de la matinée, suivant les itinéraires établis au préalable. Le dispositif restera opérationnel jusqu'au jour du scrutin, fixé au 28 novembre (ce samedi NDLR), conformément aux dispositions légales autorisant l'avancement du vote de 72 heures dans les zones concernées. Des moyens humains et logistiques ont été mobilisés afin de garantir le bon déroulement de l'opération et de permettre aux électeurs d'accomplir leur devoir électoral dans les meilleures conditions. En parallèle, la campagne électorale étant achevée, les partis et les candidats sont désormais soumis au silence électoral, qui interdit toute activité de propagande jusqu'à la tenue du scrutin samedi.

SIX BUREAUX ITINÉRANTS MOBILISÉS À EL-BORMA, OUARGLA

Le vote anticipé a débuté hier dans les zones reculées relevant de la daïra frontalière d'El-Borma, dans la wilaya d'Ouargla, où le scrutin a été avancé de 72 heures conformément aux dispositions réglementaires. Les électeurs de plusieurs localités, notamment El-Guelta, Bir-Rekaïz, Bir-Ahmed, Lahrèche, Bir-Koulas et In-Amghar, ont ainsi commencé à voter dans de bonnes conditions organisationnelles, en présence des représentants des listes candidates et des personnes habilitées. Au total, 8 496 électeurs sont concernés par cette opération, répartis sur six bureaux de vote itinérants. Soixante-douze agents ont été mobilisés pour encadrer le scrutin, avec la mise à disposition des moyens matériels et logistiques nécessaires, a indiqué le coordinateur de wilaya de l'ANIE, Saïd Benberdi. Plusieurs électeurs ont, par ailleurs, exprimé leur satisfaction quant aux conditions du vote, tout en espérant que les futurs élus répondront à leurs préoccupations en matière de développement local. À l'échelle de la wilaya, le corps électoral compte 216 074 inscrits, répartis sur 92 centres et 531 bureaux de vote à travers les huit communes. Quelque 6 832 encadreurs ont été mobilisés pour superviser l'ensemble de l'opération électorale.

A. N.

COMMERCIALISATION DU PHOSPHATE CONCENTRÉ ET PRODUCTION DES ENGRAIS

Bled El-Hadba arrive à grands pas

La production de phosphate concentré entrera en phase de commercialisation au cours du premier trimestre 2027.



Ph: DR

C'est la décision prise, ce mardi, lors de la réunion de travail consacrée au domaine de la production des engrais et des engrais composés, présidée par le président Abdelmadjid Tebboune. Un communiqué de la Présidence de la République précise qu'"avec l'entrée en production de la mine de Bled El Hadba, fin 2027, l'Algérie se passera totalement, en 2028, des importations d'engrais et d'engrais composés". Il s'agit de la concrétisation de la démarche adoptée par l'Algérie visant à valoriser ses ressources minières pour répondre aux besoins de la population et de l'économie nationale et accroître la part des produits hors hydrocarbures dans les exportations algériennes. L'objectif stratégique demeure la libération de l'économie nationale de sa dépendance aux revenus extérieurs tirés de la vente des hydrocarbures et la réduction de la vulnérabilité aux chocs externes liés aux fluctuations marché mondial des énergies fossiles. Le projet de phosphate intégré constitue un parfait exemple de cette démarche à travers la création d'une chaîne de valeur industrielle intégrée allant de l'extraction à la fabrication de produits à forte valeur ajoutée. Selon le Groupe Sonatrach, le Projet Phosphate intégré consiste en l'extraction et l'enrichissement du gisement des phosphates de Bled El Hadba, avant leur transformation chimique ainsi que celle du gaz naturel en engrais phosphatés et azotés, au niveau du site d'Oued Keberit. La même source indique que ce projet permettra de répondre aux besoins croissants du secteur agricole national, tout en générant des volumes destinés à l'exportation via les infrastructures portuaires d'Annaba, contribuant ainsi à la création de valeur ajoutée. Le Projet Phosphate Intégré prévoit, dans sa première phase, la réalisation d'un complexe d'extraction et d'enrichissement de phosphate brut d'une capacité d'extraction de 5,5 millions de tonnes/An et d'une capacité globale de production de phosphate concentré de 3,2 millions de tonnes/an, au site de Bled El Hadba ; d'un Complexe composé de plusieurs unités de production de 2,4 millions de tonnes/an d'engrais phosphatés et de 570 000 tonnes/an d'engrais azotés (Urée), avec une production préalable de produits intermédiaires tels que l'acide sulfurique, l'acide phosphorique et l'ammoniac au site d'Oued Keberit ; des installations portuaires au niveau du port d'Annaba pour l'exportation de l'excédent en engrais ; les utilités et les infrastructures auxiliaires nécessaires à son exploitation. Les responsables de Sonatrach ont prévu que le Projet Phosphate Intégré favorise l'émergence d'un écosystème industriel intégré, générateur de milliers d'emplois directs et indirects, tout en stimulant le développement économique des régions concernées et en consolidant les capacités industrielles nationales. Ils estiment qu'au-delà de sa dimension économique, ce projet constitue un levier stratégique pour le renforcement de la souveraineté nationale. En assurant une production durable d'engrais destinée à répondre aux besoins du marché national tout en développant les exportations, il contribuera de manière déterminante à la sécurité alimentaire du pays et à la création de richesse. En mai dernier, le président Tebboune avait enjoint, lors d'une réunion du Conseil des ministres qu'il a présidée, au ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base de mobiliser tous les moyens nécessaires et d'accélérer la cadence de réalisation des projets de travaux publics destinés à préparer l'exploitation du phosphate de Bled El Hadba, en vue de lancer la production dans les "plus brefs délais". De ce fait, le projet d'extension du port phosphatier d'Annaba fait l'objet d'une attention indéniable. À plusieurs reprises, le président de la République a évoqué les grands projets structurants qui ont vocation à contribuer au renforcement du tissu industriel national, conformément à la forte volonté de diversifier les exportations hors hydrocarbures.

M'hamed Rebah

INVESTISSEMENT

100 lots de foncier économique dégagés dans 13 wilayas

Le Conseil d'administration de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a approuvé 100 nouvelles assiettes foncières, d'une superficie globale de 100,29 hectares, destinées à être proposées prochainement sur la plateforme numérique de l'investisseur, a indiqué un communiqué de l'Agence.

Réuni au siège de l'AAPI, sous la présidence d'Abderrazak Azzab, président du Conseil d'administration, et en présence du directeur général de l'Agence, Omar Rekkache, le Conseil a tenu sa troisième session ordinaire, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'Agence et aux conditions et modalités d'octroi du foncier économique destiné à la réalisation de projets d'investissement. Répartis sur 13 wilayas, les nouveaux lots fonciers concernent Constantine, El Meghaier, Khenchela, Béchar, Mostaganem, Batna, El Bayadh, Boumerdès, Oran, Annaba, Bouira, Jijel et Béni Abbès. Ils seront prochainement mis à la disposition des investisseurs via la plateforme numérique dédiée.

Outre l'approbation de ces nouvelles assiettes foncières, les membres du Conseil ont également examiné les dossiers des projets d'investissement candidats à l'obtention du foncier économique parmi les lots précédemment proposés sur la plateforme numérique de l'investisseur.

À l'issue de l'examen des demandes présentées par leurs porteurs, dix projets d'investissement ont été approuvés pour bénéficier du foncier économique, précise la même source.

Le Conseil d'administration de l'AAPI regroupe les secrétaires généraux des secteurs ministériels chargés des Affaires étrangères, des Hydrocarbures, des Mines, des Collectivités locales, des Finances, de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Énergie, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, du Commerce extérieur, du Commerce intérieur, de l'Hydraulique, du Tourisme, de l'Environnement et de l'Emploi.

Sarah. O

RENCONTRE RÉGIONALE POUR L'AFRIQUE DU NORD

L'atténuation des émissions de méthane en examen à Alger

Durant deux jours, hier, mercredi, et aujourd'hui, jeudi, Alger abrite la Rencontre régionale pour l'Afrique du Nord sur l'atténuation des émissions de méthane et les questions commerciales pour le secteur pétrolier et gazier. Il s'agit d'examiner les moyens de réduire ces émissions et de renforcer la conformité des pays producteurs et exportateurs des hydrocarbures aux normes environnementales et commerciales internationales croissantes. La cérémonie d'ouverture de la rencontre a été présidée, au nom du ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, par le directeur général de la prospective au ministère, Ismaïl Mustapha, en présence du directeur exécutif de la Commission africaine de l'énergie (AFREC), relevant de l'Union africaine (UA), Rashid Ali Abdallah, ainsi que plusieurs membres du corps diplomatique accrédité en Algérie. Cette rencontre est organisée par l'AFREC, en collaboration avec le ministère des Hydrocarbures et en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume Uni, le Centre mondial du méthane (Global methane Hub), le Centre africain pour la politique énergétique (ACEP), la Coalition pour le climat et l'air pur (CCAC) et l'Organisation "Clean air Task force" (CATF), en présence d'experts, de responsables d'instances chargées de l'organisation de l'énergie et de l'environnement, de représentants des compagnies nationales pétrolières et gazières des pays concernés. Elle s'inscrit dans le cadre du projet de gestion des émissions de méthane et de renforcement des capacités dans le secteur pétrolier et gazier africain, lancé par l'AFREC en 2024, dans le but d'accompagner les États membres de l'UA et de renforcer leurs efforts visant à réduire les émissions de ce gaz. La rencontre a pour but d'examiner la situation des émissions de méthane en Algérie, en Libye, en Égypte, en Tunisie et en Mauritanie, ainsi que l'importance de développer des systèmes efficaces de suivi, de déclaration et de vérification, outre l'examen des nouvelles mesures commerciales internationales liées à ces émissions et de leurs répercussions sur les producteurs et les exportateurs de pétrole et de gaz en Afrique du Nord, notamment en matière d'accès aux marchés et de transparence des chaînes d'approvisionnement.

Ce rendez-vous constitue également un espace d'échange d'expériences et d'expertises entre les pays de la région et de renforcement du dialogue entre les gouvernements, le secteur industriel, la société civile et les institutions continentales, permettant ainsi d'identifier les lacunes et les opportunités disponibles pour l'élaboration de politiques globales et efficaces en matière d'atténuation des émissions de méthane. Les discussions devraient aboutir à l'élaboration d'une vision régionale commune conciliant les exigences environnementales et les priorités économiques, ainsi qu'à l'identification de mesures concrètes visant à renforcer la coopération et à développer des mécanismes fiables de mesure et de transparence, de manière à soutenir la compétitivité des exportations de la région sur les marchés mondiaux de l'énergie. Pour rappel, Plusieurs pays gaziers avaient exprimé leur profonde préoccupation face au règlement européen sur les émissions de méthane (EU MER), la directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises (EU CSDDD) et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (EU CBAM). Bonne nouvelle pour ces pays : à cause de la crise mondiale qui règne sur le marché des hydrocarbures du fait du conflit dans le détroit d'Ormuz, l'Union européenne vient d'adopter un report de deux ans (jusqu' en 2029) de la mise en application de son règlement sur les émissions de méthane du secteur de l'Énergie. Les experts considèrent que par cette décision, l'Europe renoncerait ainsi à son principal levier d'action pour faire baisser ses émissions de méthane fossile, au moment même où, selon eux, les engagements nationaux restent loin de l'objectif de 30 %.

M. R.

LE GOUVERNEMENT À PROPOS DU TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME :

« Toutes les conditions d'ouverture au privé sont réunies »

Le Gouvernement, sous la présidence du Premier ministre, Sifi Ghrieb, a examiné, hier, plusieurs dossiers liés à l'ouverture des secteurs du transport aérien et maritime à l'investissement privé, à la communication institutionnelle publique, ainsi qu'à la réhabilitation des zones forestières endommagées, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.



Ph : DR

À l'ouverture de la réunion, le Gouvernement a entendu une communication portant sur la poursuite de l'examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions prises par le président de la République lors de la réunion du Conseil des ministres tenu le 8 novembre 2026, concernant le dossier de l'agriculture. Deuxième dossier examiné, il concerne la promotion de l'investissement national dont une communication sur les perspectives d'ouverture à l'investissement privé dans les secteurs du transport aérien et maritime a été présentée. À cet égard, le Gouvernement a souligné que « cela constitue, pour les opérateurs économiques, qu'il s'agisse de l'investissement dans l'activité du transport de passagers, de marchandises ou de services logistiques, une opportunité pour dynamiser ces deux secteurs vitaux, lesquels constituent des leviers importants pour le développement économique durable. » Ainsi, en exécution des instructions du président de la République visant à ouvrir le marché national du transport aérien et maritime à de nouveaux opérateurs, le Gouvernement a indiqué que « les conditions juridiques, réglementaires et économiques ont été réunies pour attirer les investisseurs privés et les encourager à contribuer au développement des activités de transport aérien et maritime, et accélérer le développement du fret aérien en renforçant les capacités d'intervention de nos entreprises au niveau international, en élargissant le réseau de lignes et en renouvelant la flotte, afin d'augmenter la capacité de transport et de répondre à la demande des opérateurs économiques. »

UNE STRATÉGIE INTÉGRÉE DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Troisièmement, le Gouvernement a examiné le programme national de la communication institutionnelle publique, qui vise à mettre en place une stratégie intégrée de communication institutionnelle publique, consacrant le principe constitutionnel du droit des citoyens à l'accès à une information fiable et précise, et répondant à la nécessité de développer des programmes de communication fondés sur la participation et la proximité. Ce programme prévoit une approche globale visant à promouvoir la communication institutionnelle, qui englobe les différents aspects liés à ce sujet, notamment la formation du personnel, l'adoption des solutions technologiques les plus récentes, la garantie d'un flux d'informations transparent et efficace, ainsi que la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer l'efficacité et la fiabilité.

RÉHABILITER LES FORÊTS ENDOMMAGÉES

En dernier lieu, le Gouvernement a passé en revue le plan technique national de réhabilitation des zones forestières endommagées et de renforcement de leur résilience face aux changements climatiques. Ce plan a été élaboré en coordination avec les différents départements ministériels concernés et en concertation avec des experts en environnement et en changements climatiques. À cet effet, le plan s'articule principalement autour de l'évaluation, du diagnostic et de la classification des dommages causés à la nature et à la biodiversité selon leur gravité et la priorité d'intervention, de la réhabilitation du couvert végétal, des mesures préventives visant à protéger les populations, de la définition des secteurs concernés par la mise en œuvre du plan, ainsi que de l'intégration de la dimension climatique dans la stratégie globale de prévention.

Farid G.

BILAN DE LA PROTECTION CIVILE

3 394 interventions en 24 heures

Les unités de la Protection civile ont effectué 3394 interventions durant ces dernières 24 heures, soit une intervention toutes les 25 secondes 2378 évacuations sanitaires et 525 opérations diverses, liées notamment aux accidents de la circulation, aux accidents domestiques, aux incendies et aux dispositifs de sécurité, selon un bilan de la Direction générale de la Protection civile (DGPC).

Concernant les accidents de la circulation, les secours ont enregistré 215 interventions, ayant fait cinq décès et 213 blessés, pris en charge puis évacués vers les établissements sanitaires. S'agissant des incendies urbains et divers, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour éteindre quatre incendies dans les wilayas d'Alger, de M'sila, d'Annaba et d'El-Tarf. Ces incendies ont fait une personne légèrement brûlée et deux autres souffrant de gênes respiratoires, notamment lors d'un incendie déclaré dans un entrepôt de stockage de bottes de foin à M'sila. Les victimes ont été prises en charge et évacuées vers une structure sanitaire. Quant aux accidents liés au monoxyde de carbone, à Boumerdès, les secours sont intervenus pour prodiguer les premiers secours à deux personnes victimes d'intoxication par le monoxyde de carbone émanant d'un chauffe-bain à l'intérieur de leur domicile. Les victimes ont reçu les premiers soins sur place avant d'être transférées vers l'hôpital. À Annaba, une personne coincée dans un engin de travaux publics qui s'était renversé dans un ravin lors de travaux d'aménagement a également été secourue. La victime, dégagée saine et sauve, a reçu les premiers soins avant d'être évacuée vers l'établissement hospitalier local, a conclu le bilan de la DGPC.

L. Z.

37 NARCOTRAFIQUANTS ARRÊTÉS ET PLUS DE 21 QUINTAUX DE KIF ET 231 888 UNITÉS PSYCHOTROPES SAISIS PAR L'ANP

La guerre contre la drogue se poursuit

Dans la dynamique des efforts consentis dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont opéré, durant la période allant du 18 au 24 novembre 2026, plusieurs opérations relatives à la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue, l'orpaillage illicite et la contrebande. Selon un communiqué du MDN, ces opérations se sont soldées par « des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces armées à travers tout le territoire national ». Concernant la lutte contre le terrorisme, un détachement de l'ANP a saisi, à Bordj Badji Mokhtar, 3 mortiers, 5 lance-roquettes de type RPG-7, 4 mitrailleuses, 4 fusils mitrailleurs, 4 pistolets mitrailleurs de type Kalachnikov, deux drones, une importante quantité de munitions et d'autres effets, tandis qu'un des détachements de l'ANP a arrêté 4 éléments de soutien aux groupes terroristes. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et « en continuité des efforts déployés afin de contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays », souligne le MDN, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, lors d'opérations exécutées à travers les Régions militaires, 37 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 21 quintaux et 22 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 231 888 comprimés psychotropes ont été saisis. À Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Salah, In Guezzam et Illizi, le même bilan a fait état d'un détachements de l'ANP qui a réussi à arrêter 91 individus et à saisir 26 véhicules, 173 groupes électrogènes, 91 marteaux piqueurs, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite.

De même, conclut le communiqué, 11 autres individus ont été appréhendés et une mitrailleuse légère, 5 fusils de chasse, 13 240 litres de carburants, 18 tonnes de denrées alimentaires, destinés à la contrebande, ont été saisies, et ce, lors d'opérations distinctes. Par ailleurs, les Garde-côtes ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 73 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 481 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national.

R. N.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

41 morts et 1 881 blessés en une semaine

Les accidents de la circulation continuent de faire des victimes à travers le pays. Selon le bilan hebdomadaire de la Protection civile, « pas moins de 41 personnes ont perdu la vie et 1 881 autres ont été blessées dans 1 646 accidents de la circulation enregistrés à travers plusieurs wilayas du pays, durant la période allant du 15 au 21 novembre dernier ». La wilaya de Tamanrasset a enregistré le bilan le plus lourd, avec dix décès sur les lieux des accidents et vingt-deux blessés, dans treize accidents de la circulation. Par ailleurs, les unités de la Protection civile ont effectué 1 575 interventions pour maîtriser 1 170 incendies, notamment des feux domestiques, industriels et divers. Les wilayas les plus touchées sont Blida, avec 111 incendies, Tizi-Ouzou avec 96 incendies et d'Alger avec 95 incendies. S'agissant des accidents liés au monoxyde de carbone, les équipes de la Protection civile sont intervenues pour prodiguer les premiers secours à huit personnes victimes d'intoxication après avoir inhalé ce gaz toxique émanant d'appareils de chauffage et de chauffe-eau à l'intérieur de leurs habitations. Ces interventions ont été enregistrées dans les wilayas de Batna, Sétif, Béjaïa, Skikda et Biskra. Aucun décès n'a été déploré, selon le même bilan.

L. Z.

SÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

La DGSN et les Douanes consolident leur coopération

La Direction générale des Douanes a accueilli à partir de lundi 23 novembre au niveau de son siège, un groupe d'officiers stagiaires de l'École supérieure de police Ali Tounsi, dans le cadre d'une visite pédagogique qui s'est achevée hier. Cette initiative visait à renforcer les connaissances des officiers sur les missions douanières et à consolider la coopération entre les deux corps, notamment dans la gestion et le contrôle des flux aux frontières. Inscrite dans le programme de formation supérieure de premier degré destiné aux officiers ayant accédé, après promotion, au grade de commissaire de police divisionnaire, cette visite a permis aux stagiaires de mieux appréhender le fonctionnement de l'institution douanière, ses missions ainsi que sa contribution à la protection de l'économie nationale et à la sécurité du pays, indique la Direction générale des Douanes. À cette occasion, plusieurs présentations et conférences ont été consacrées aux missions des Douanes algériennes, à leur organisation et à leurs différentes attributions économiques et sécuritaires. Le programme a également porté sur les régimes et procédures douaniers en vigueur, ainsi que sur les avancées réalisées en matière de modernisation et de numérisation des services. Cette formation revêt un intérêt particulier au regard de la complémentarité des missions assurées par les deux corps, notamment en matière de gestion et de contrôle des flux de marchandises et de personnes en provenance de l'étranger ou à destination de l'Algérie. Ces missions s'exercent au niveau des différents points de passage frontaliers, qu'ils soient terrestres, maritimes ou aéroportuaires. L'acquisition de connaissances sur les procédures et les prérogatives de l'institution douanière permettra ainsi aux officiers concernés de mieux maîtriser les mécanismes d'intervention et de contrôle, tout en renforçant leurs capacités professionnelles. Elle est également de nature à favoriser une meilleure coordination et une complémentarité accrue entre les deux institutions sur le terrain. Au-delà de son volet pédagogique, cette rencontre constitue ainsi un espace d'échange d'expériences et de connaissances professionnelles, destiné à consolider les passerelles de coopération entre la Police et les Douanes et à améliorer davantage leur travail commun au service de la sécurité du pays.

Ania N.

ALGÉRIE-NIGER

17 entreprises nationales au rendez-vous de l'investissement

La participation de 17 entreprises algériennes issues de secteurs diversifiés au premier Forum international de l'investissement au Niger (F2IN 2026) traduit une volonté de passer à une nouvelle étape dans la coopération économique entre les deux pays, à travers la concrétisation des accords conclus et le développement des échanges.



Ph : DR

C'est l'analyse de l'économiste et enseignante-chercheuse à l'École nationale supérieure des sciences politiques, Souhila Berrahou, qui voit dans cette présence un signal fort de l'engagement de l'Algérie aux côtés de son voisin nigérien. S'exprimant hier, sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio algérienne, dans l'émission L'Invité du jour, elle a souligné que cette participation, en qualité d'invité d'honneur, intervient dans un contexte marqué par des avancées importantes dans les relations bilatérales. « On est déjà dans la concrétisation des accords signés », a-t-elle affirmé, citant notamment la mise en place de la zone franche d'In Guezzam, destinée à faciliter les échanges entre les deux pays, qui partagent près de 1 000 kilomètres de frontières. Le forum, ouvert le 24 novembre à Niamey, s'achève aujourd'hui, jeudi 26 novembre. Pour l'intervenante, l'enjeu est désormais de consolider cette dynamique et d'élargir les perspectives de coopération au-delà du Niger, en direction d'autres marchés d'Afrique de l'Ouest. « Nous sommes dans le réel et le concret pour aller de l'avant », a-t-elle souligné.

LES ZONES FRANCHES, UN LEVIER POUR LES ÉCHANGES ET LE DÉSENCLAVEMENT

Au-delà de la proximité géographique, Souhila Berrahou a également mis en avant les liens historiques et sociologiques qui unissent les deux pays. « Il est temps de revenir à notre profondeur africaine », a-t-elle déclaré, insistant sur l'importance de renforcer les relations avec les pays voisins et de consolider la présence algérienne sur le continent. Elle a, par ailleurs, souligné le rôle des zones franches dans la dynamisation des échanges commerciaux, en favorisant l'accès des populations locales à des produits à des prix concurrentiels. Ces espaces constituent également, selon elle, un moyen de désenclavement des régions frontalières et un outil pour contrecarrer les activités illicites et les différents fléaux qui y sont présents.

Ania N.

SANTÉ ET INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

L'Algérie renforce sa coopération avec l'Union africaine

Le renforcement de la coopération africaine dans les domaines de la santé et de l'industrie pharmaceutique a été au centre d'une série de rencontres tenues par la délégation algérienne avec des responsables de l'Union africaine (UA), en marge de la 5e édition de la Conférence internationale sur la santé publique en Afrique (CPHIA 2026), qui se déroule du 23 au 27 novembre à Addis-Abeba, en Éthiopie, a indiqué hier un communiqué du ministère de l'Industrie pharmaceutique. Représentant les ministères de l'Industrie pharmaceutique et de la Santé, la délégation algérienne a tenu, sur instruction du ministre de l'Industrie pharmaceutique, Wassim Kouidri, une réunion de travail avec la commissaire de l'Union africaine chargée de la Santé, des Affaires humanitaires et du Développement social, l'ambassadrice Amma Adomaa Twum-Amoah. Les échanges ont porté sur les moyens de renforcer la coopération entre les pays africains et de favoriser le partage des expertises et des expériences, en vue de contribuer au développement de l'industrie pharmaceutique à l'échelle du continent.

L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE MISE EN AVANT

Dans le cadre de cette participation, la délégation a également effectué une visite de courtoisie auprès de la vice-présidente de la Commission de l'Union africaine, la diplomate algérienne Selma Malika Haddadi, en présence de plusieurs de ses collaborateurs. Cette rencontre a permis d'aborder l'expérience de l'Algérie en matière de système de couverture sanitaire, ainsi que la dynamique que connaît le secteur national de l'industrie pharmaceutique. Ces échanges s'inscrivent dans les efforts visant à renforcer la souveraineté sanitaire et à développer les systèmes de santé à travers le continent africain. Par ailleurs, la délégation algérienne s'est rendue à l'ambassade d'Algérie à Addis-Abeba, où elle a rencontré l'ambassadeur d'Algérie en Éthiopie et représentant permanent auprès de l'Union africaine, Mohamed Khaled. Cette visite a constitué une occasion de renforcer les échanges et la coordination, ainsi que d'accompagner la participation algérienne à cette manifestation continentale. La délégation algérienne est composée de cadres des ministères de l'Industrie pharmaceutique et de la Santé, du directeur général de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques, ainsi que de cadres du groupe Saidal, précise le communiqué.

Sarah O.

CASNOS

14 nouveaux services numériques pour simplifier les démarches aux assurés

La digitalisation des services publics se poursuit avec l'intégration de 14 nouvelles prestations du Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (CASNOS) sur le portail national des services numériques gouvernementaux « Dzair Digital Services », visant à simplifier les démarches administratives et à faciliter l'accès aux prestations pour les assurés. Dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à élargir l'utilisation du portail national des services numériques gouvernementaux « Dzair Digital Services » et à faciliter l'accès aux services publics, le Haut-Commissariat à la numérisation, en coordination avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, a annoncé l'intégration de 14 nouveaux services numériques relevant de la CASNOS sur cette plateforme. Cette nouvelle intégration vise à permettre aux assurés et aux affiliés de la CASNOS d'effectuer plusieurs démarches à distance, sans avoir à se déplacer auprès des structures administratives, dans le cadre des efforts engagés pour moderniser les services publics et alléger les procédures. Les nouveaux services mis à disposition comprennent notamment le dépôt et le suivi des réclamations, ainsi que la demande d'attestations de non-perception de pensions et le suivi de leur traitement. Les utilisateurs pourront également consulter leur tableau de bord, gérer leur profil personnel et accéder aux informations relatives à leur activité professionnelle, notamment la consultation et la déclaration de leurs activités. La plateforme permet, par ailleurs, aux assurés de consulter les règles relatives aux cotisations et d'effectuer les déclarations correspondantes, de consulter leurs factures et procéder aux paiements en ligne, ainsi que d'accéder à leur relevé de compte. Les prestations numériques couvrent également la consultation des droits et des opérations de remboursement, ainsi que les informations relatives à la carte Chifa. Parmi les nouvelles fonctionnalités figurent aussi la soumission de demandes de prise en charge des cures thermales, la consultation des dossiers de retraite et d'invalidité, la prise de rendez-vous et l'accès au service de prélèvement automatique spécifique. Cette démarche s'inscrit dans la poursuite des efforts du Haut-Commissariat à la numérisation, en coordination avec les secteurs et organismes concernés, en vue d'élargir l'offre de services numériques accessibles via le portail national des services numériques gouvernementaux. Elle vise à consacrer un accès simplifié et unifié aux services publics, à réduire les démarches administratives et à rapprocher davantage les prestations des citoyens et des opérateurs économiques, à travers la généralisation des outils numériques et l'amélioration de la qualité du service public.

M.Seghilani

TRAFIC D'OR ET DE DEVISES VERS L'ÉTRANGER

7 ans de prison pour les principaux accusés

La cour d'Alger a prononcé, mardi, des peines allant jusqu'à sept ans de prison ferme à l'encontre les 12 mis en cause dans une affaire de trafic d'or et de devises vers l'étranger. Parmi les principaux accusés figure un agent de sécurité exerçant à l'aéroport international Houari-Boumédiène.

Les amendes prononcées atteignent un million de dinars. Les verdicts ont été rendus par la dixième chambre pénale, présidée par la juge chargée de l'affaire. Les deux principaux accusés, dont l'agent de sécurité identifié par les initiales A. H., ont écopé de sept ans de prison ferme. Les peines prononcées à l'encontre des autres prévenus vont de six mois à deux ans et trois ans de prison ferme, assorties d'amendes comprises entre 500 000 et un million de dinars. Les 12 prévenus étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation, notamment le trafic, l'importation illégale de bijoux en or, le blanchiment d'argent par l'exploitation des facilités liées à une activité professionnelle dans le cadre d'une organisation criminelle organisée, ainsi que la violation de la législation relative aux changes et aux mouvements de capitaux de et vers l'étranger. Ils étaient également poursuivis pour défaut de facturation et abus d'influence.

UN RÉSEAU ORGANISÉ TRANSFRONTALIER

Selon les éléments de l'enquête sécuritaire et judiciaire rapportés, les investigations ont mis au jour le mode opératoire d'un réseau criminel transfrontalier spécialisé dans le transfert clandestin de lingots d'or et de sommes d'argent vers l'étranger. L'or était acheminé vers des ateliers clandestins en Turquie, où il était refondu et remodelé sous le poinçon de la marque italienne « Goldy », avant d'être réintroduit en Algérie et écoulé dans les bijouteries. Cette opération aurait été menée avec la complicité de certains employés, parmi lesquels des agents de sécurité de l'aéroport, qui facilitaient le passage de l'or à travers les différents points de contrôle. En contrepartie de ces facilités, les personnes impliquées auraient bénéficié d'avantages, de cadeaux et de sommes d'argent pouvant atteindre 400 millions de centimes, selon les éléments évoqués dans le dossier.

PRÈS DE 9,6 KG D'OR ET DES DEVISES SAISIS

Les opérations d'inventaire et de recensement ont permis la saisie de 14 lingots d'or de différentes tailles, petits, moyens et grands, de forme rectangulaire et dépourvus de poinçons ou d'autres marques d'authentification. Leur poids total a été estimé à 9 590 grammes. Les enquêteurs ont également saisi plusieurs sommes en devises étrangères, comprenant plus de 10 000 euros, 3 065 livres turques, 200 livres sterling, 400 livres égyptiennes, 200 riyals saoudiens et 700 dirhams émiratis.

A. N.

MÉDECINE LÉGALE

Le rôle déterminant de la preuve scientifique dans la justice

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemâa, a souligné, hier, le rôle déterminant des preuves scientifiques en médecine légale dans la manifestation de la vérité et le service de la justice, mettant en avant l'importance des expertises judiciaires dans l'amélioration de la qualité du travail judiciaire.



Ph : DR

Lotfi Boudjemâa, ministre de la Justice, garde des Sceaux,

Intervenant à l'ouverture du 5e Congrès international organisé par l'Académie algérienne pour le développement des sciences médico-légales, sous le thème « La preuve scientifique en médecine légale », le ministre a indiqué que les expertises judiciaires constituent un moyen scientifique précis permettant de mettre en lumière les circonstances et les éléments des faits, de déterminer les causes et la nature des décès, de documenter les blessures et d'analyser les traces et les échantillons biologiques. Ces analyses peuvent également établir des liens scientifiques contribuant à l'identification des personnes, à la révélation de la vérité et à la détermination des responsabilités, a-t-il précisé. Le ministre a estimé que la médecine légale n'est plus un simple domaine technique intervenant de manière ponctuelle, mais qu'elle est devenue un pilier essentiel de la justice et un outil efficace pour consolider les preuves et éclairer le juge dans la formation de sa conviction judiciaire, sur la base de faits scientifiques et de données objectives. Il a, dans ce sens, souligné que le recours aux preuves scientifiques doit s'inscrire dans le respect des droits et des libertés, ainsi que des normes scientifiques rigoureuses et des garanties juridiques encadrant la collecte, la conservation, l'examen et l'appréciation de la valeur des preuves. Par ailleurs, Lotfi Boudjemâa a relevé que le choix de cette thématique constitue une occasion d'établir des passerelles de communication et de consolider les liens entre les différents intervenants dans les domaines de la médecine légale et ses diverses spécialités. Cette rencontre de deux jours devra ainsi contribuer au rapprochement des visions et des approches, en phase avec les évolutions scientifiques et les avancées rapides enregistrées, notamment dans le domaine médical. Elle permettra également d'enrichir les expériences acquises et de renforcer les opportunités d'échange et de coopération professionnelle et scientifique entre les différents acteurs nationaux et internationaux concernés. À noter que le 5e Congrès international de médecine légale, sous la présidence du professeur Rachid Belhadj, réunit des experts et spécialistes nationaux et internationaux, des magistrats, des officiers de police judiciaire ainsi que des cadres spécialisés de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie nationale. Le programme scientifique prévoit plusieurs communications et ateliers autour des évolutions scientifiques, technologiques et juridiques de la médecine légale, avec un intérêt particulier pour le renforcement de la preuve scientifique au service de la justice. Parmi les principaux axes abordés figurent l'apport de la thermographie médicale dans l'évaluation des dommages corporels, l'établissement de la preuve pénale, l'interprétation des analyses toxicologiques et les moyens de réduire les délais des analyses ADN grâce à l'ingénierie des systèmes.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE DE L'EXPERTISE

Les nouvelles technologies occupent également une place importante dans les travaux, notamment à travers les applications de l'intelligence artificielle en médecine légale, la numérisation des scènes de crime et les nouvelles méthodes d'identification génétique.

Les participants examinent aussi les possibilités offertes par les réseaux de neurones artificiels dans l'estimation de l'intervalle post-mortem, ainsi que les avancées de l'imagerie médico-légale, notamment la tomodensitométrie dans l'étude des décès. D'autres interventions porteront sur l'éthique de la décision judiciaire, l'évaluation médico-légale selon le protocole d'Istanbul, la pratique des autopsies et les questions liées à la responsabilité médicale et au secret professionnel.

LA COOPÉRATION AFRICAINE ET L'IDENTIFICATION DES VICTIMES

La dimension africaine figure également parmi les principales préoccupations de ce rendez-vous scientifique, à travers les discussions consacrées à la gouvernance et à l'indépendance des instituts médico-légaux sur le continent, ainsi qu'à la standardisation des méthodes d'anthropologie médico-légale face aux défis migratoires.

La deuxième journée, sera notamment consacrée au rôle de l'autopsie médico-légale dans la santé publique et la prévention, à la sécurité des patients et à l'identification des victimes de catastrophes. Les travaux aborderont également les intoxications mortelles, les violences interpersonnelles dans le Sud algérien et les limites de l'interprétation de la preuve scientifique. Au-delà de l'échange d'expertises entre spécialistes, ce congrès constitue une occasion de mettre en valeur les progrès réalisés par l'Algérie dans le domaine de la médecine légale et de consolider sa position de référence, notamment en Afrique.

Il vise également à renforcer les liens entre les acteurs de la justice, les services de sécurité et les professionnels de la santé, autour de l'amélioration des pratiques médico-légales et de la fiabilité de l'expertise scientifique.

Sarah O.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE

Les résultats du concours de recrutement publiés

Le ministère de la Jeunesse a annoncé, hier, la publication des résultats définitifs du concours de recrutement sur titre pour l'accès à plusieurs grades ouverts au titre de ses services centraux. Dans un communiqué, le ministère a indiqué que « la liste définitive des candidats admis a été établie à l'issue de l'examen et de l'étude des dossiers de candidature, conformément aux principes de transparence et d'égalité des chances ». Le classement des candidats retenus a été effectué selon l'ordre de mérite et dans la limite des postes budgétaires ouverts, conformément aux conditions et modalités de candidature ainsi qu'aux pièces exigées dans l'avis de recrutement publié le 30 juillet dernier. Les candidats concernés peuvent consulter la liste définitive des admis sur le site officiel du ministère de la Jeunesse, ou en accédant au lien suivant : « https://mjeunesse.gov.dz/uploads/publications/pub-pdf-1795544514148-661594265.pdf?utm_source=chatgpt.com) ». Par ailleurs, le ministère a fait état de l'infructabilité du concours pour les grades d'assistant administrateur et d'ingénieur en architecture principal, avec un poste ouvert pour chacun de ces deux grades. Cette situation s'explique par l'absence de candidats remplissant les conditions légales et réglementaires requises pour participer au concours. ***L.Zeggane***

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

6 millions de dollars d'exportations algériennes vers le Niger

En marge des travaux du Forum international « Investir au Niger », le ministre de l'Industrie, Farid Kourtel, accompagné du ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, et du président du Conseil du renouveau économique algérien (CREA), Kamel Moula, a supervisé la cérémonie de signature d'un contrat d'exportation initial d'une valeur de 6 millions de dollars, entre le groupe Saidal et la partie nigérienne, pour l'exportation de produits pharmaceutiques algériens de 11 laboratoires nationaux, au profit de l'Office national des produits pharmaceutiques et chimiques du Niger (ONPPC), a annoncé, hier, le ministère de l'Industrie dans un communiqué.

R. E.

CONFÉRENCE AFRICAINE DES START-UP

La 5e édition reportée à une date ultérieure

Le ministère de l'Économie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises a annoncé, hier, dans un communiqué sur sa page Facebook, le report de la 5ème édition de la Conférence africaine des start-up (African start-up conference - ASC) et ce à une date ultérieure, qui sera communiquée plus tard. L'édition 2026 était prévue du 5 au 7 décembre à Alger, sous le slogan « La Deeptech… véritable défi ».

Dimanche dernier, en Conseil des ministres, le président Abdelmadjid Tebboune a insisté sur l'importance de réussir cet événement africain majeur, ordonnant d'approfondir davantage les concertations pour bien préparer ce rendez-vous. Le Président a, à ce titre, instruit d'élargir ces concertations au Premier ministre ainsi qu'aux ministères des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur, sous la supervision du directeur de Cabinet de la Présidence de la République. Le chef de l'État a également souligné la nécessité de réunir toutes les conditions de réussite de cet événement, sur les plans technique et professionnel, et ce durant toute la durée de la Conférence.

R. E.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES

Plus de 356 000 comprimés psychotropes et 11,5 kg de kif traité saisis à Ouargla et Tlemcen

Les services des Douanes algériennes, en coordination avec les différents corps de sécurité, ont saisi 356 180 comprimés psychotropes de type prégabaline dosés à 300 mg, ainsi que 11,5 kg de kif traité, à l'issue de plusieurs opérations menées dans les territoires de compétence des directions régionales des Douanes de Ouargla et de Tlemcen, a indiqué hier un communiqué de la Direction générale des Douanes. Dans le détail, les opérations menées dans le ressort de la direction régionale des Douanes de Ouargla ont permis la saisie de 349 800 comprimés psychotropes de type prégabaline 300 mg.

Les services concernés ont également procédé à la saisie des moyens de transport utilisés dans ces opérations et à l'arrestation des personnes impliquées. Par ailleurs, les services des Douanes relevant de la direction régionale de Tlemcen ont saisi 6 380 comprimés psychotropes du même type, en plus de 11,5 kg de kif traité. Cette opération a également permis la saisie des véhicules utilisés dans le transport des produits prohibés et l'arrestation de sept individus. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés sur le terrain par les services des Douanes algériennes, en coordination avec les différents corps de sécurité, pour lutter contre la contrebande et le trafic illicite de drogues et de substances psychotropes, ainsi que pour faire face à la criminalité organisée. Les procédures légales en vigueur ont été engagées concernant les saisies, en coordination avec les autorités judiciaires compétentes, précise la même source.

S. O.

FACE AUX TENTATIVES DE LÉGITIMER LE FAIT ACCOMPLI MAROCAIN À L'ONU

L'Algérie défend le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

L'Algérie a réaffirmé son attachement au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et au parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental, rejetant toute tentative visant à imposer un règlement contraire à la légalité internationale. Cette position a été exprimée par la délégation algérienne lors de son intervention au titre du droit de réponse, le 23 novembre 2026, devant l'Assemblée générale des Nations unies, à l'issue des discussions consacrées à l'exercice du droit de veto concernant le Sahara occidental.


Ph : DR

Dans son intervention, le représentant algérien a expliqué que la participation de l'Algérie à ce débat s'inscrivait dans sa qualité de pays voisin et d'État attaché à l'application des résolutions onusiennes relatives à la décolonisation. Il a rappelé que l'enjeu fondamental de cette question demeure la décolonisation d'un territoire inscrit sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies. La délégation algérienne a également évoqué les souffrances endurées par le peuple sahraoui, aussi bien par les populations vivant sous l'occupation marocaine dans les territoires occupés que par celles contraintes à l'exil dans les camps de réfugiés. Elle a souligné l'espoir placé par ce peuple dans l'Organisation des Nations unies pour garantir l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination. Alger a, dans ce contexte, insisté sur la responsabilité première de l'ONU dans l'achèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental et dans la garantie du droit de son peuple à décider librement de son avenir. Elle a estimé que la voie à suivre est clairement définie par le droit international, la Charte des Nations unies et les résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, et non par la légitimation d'un fait accompli colonial ou l'entérinement d'un accord injuste au détriment du peuple sahraoui.

UN RÈGLEMENT FONDÉ SUR LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

Concernant les paramètres d'un règlement, l'Algérie a rappelé qu'une solution juste et durable devait reposer sur un engagement de bonne foi, sans conditions préalables, dans le cadre d'un processus de négociation aboutissant à un accord mutuellement acceptable et garantissant au peuple du Sahara occidental l'exercice de son droit à l'autodétermination. La délégation algérienne a également réitéré la disponibilité de l'Algérie à apporter son concours aux deux parties concernées par le processus politique, à savoir le Front Polisario et le Maroc. Dans une dernière observation, le représentant algérien a relevé que son pays s'était abstenu de citer le nom du Royaume du Maroc dans son intervention, alors même que celui-ci occupe illégalement le territoire. En revanche, a-t-il fait remarquer, le représentant marocain avait fait référence à l'Algérie à pas moins de 28 reprises, sans mentionner une seule fois les expressions « Sahara occidental » ou « peuple sahraoui ». Une attitude qualifiée de manœuvre destinée à détourner l'attention du véritable enjeu du débat, à savoir la décolonisation et la préservation du principe du droit à l'autodétermination, considéré comme l'un des fondements de la Charte des Nations unies. Selon le représentant algérien, cette approche ne ferait qu'aggraver les souffrances du peuple sahraoui et éloigner les perspectives de développement, de paix et d'entente dans la région. Cette séance s'inscrivait dans le prolongement des discussions de l'Assemblée générale sur le recours au droit de veto concernant la résolution du Conseil de sécurité du 30 octobre dernier relative au renouvellement du mandat de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (Minurso). Le Conseil de sécurité n'était pas parvenu à un consensus sur cette question, en raison, selon la position algérienne, de l'attitude des États-Unis, en leur qualité de porte-plume du texte, et de leur refus de respecter les exigences minimales de neutralité. Alger leur reproche notamment d'avoir tenté d'imposer une solution unilatérale et prédéterminée, en contradiction avec la légalité internationale et le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance.

ALGER ET LUANDA, UN SOUTIEN À L'UNISSON

Par ailleurs, l'Algérie et l'Angola ont réaffirmé leur attachement constant et sans équivoque au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux résolutions pertinentes des Nations unies. Les deux pays ont également renouvelé leur soutien aux causes justes et aux droits légitimes des peuples en lutte pour la liberté et l'indépendance. Cette position figure dans le communiqué conjoint ayant sanctionné les travaux de la cinquième session de la Commission mixte algéro-angolaise de coopération, tenue à Alger les 23 et 24 novembre, sous la coprésidence du ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, et du ministre angolais des Ressources minérales, du Pétrole et du Gaz, Diamantino Pedro Azevedo. Sur les plans continental et international, les deux parties ont souligné la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, tout en renforçant le rôle de l'Union africaine et de ses mécanismes dans le règlement des conflits, conformément au principe des « solutions africaines aux problèmes africains ». Elles ont également réitéré leur attachement au respect strict de la souveraineté des États et de leur intégrité territoriale, appelant à intensifier la coordination face aux défis sécuritaires, notamment le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée. Les discussions ont, enfin, porté sur les évolutions de la situation dans les régions du Sahel et des Grands Lacs, dans un contexte marqué par la nécessité de renforcer la concertation et la coopération pour faire face aux défis régionaux.

M. Seghilani

ENFANTS SAHRAOUIS

Le CODESA appelle à une protection internationale renforcée

Le Collectif des défenseurs des droits de l'homme au Sahara occidental (CODESA) a appelé la communauté internationale à accorder une attention particulière à la protection des droits des enfants sahraouis, dans un contexte marqué par la persistance des tensions et des défis liés à la situation au Sahara occidental. L'organisation a souligné que la garantie de leurs droits fondamentaux constitue une « responsabilité juridique, morale et humaine », qui incombe à la communauté internationale.

Dans un communiqué publié à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance, célébrée le 20 novembre de chaque année, la Commission des femmes, de la jeunesse et de l'enfance du CODESA a rappelé que la protection des enfants sahraouis relève de la responsabilité internationale commune en matière de respect des droits humains, particulièrement ceux des catégories les plus vulnérables. Elle a exprimé, à ce titre, sa préoccupation quant aux conditions susceptibles de compromettre la jouissance de leurs droits fondamentaux, notamment dans les contextes de conflit, de tensions et d'instabilité. La commission a estimé que les enfants sahraouis, particulièrement exposés aux conséquences des conflits, des tensions et des violations, doivent être au cœur des politiques et des mesures de protection, à l'abri de toute forme de discrimination, de ciblage ou d'instrumentalisation dans le cadre du conflit. Elle a également insisté sur la nécessité de leur garantir un environnement sûr, propice à leur développement psychologique et social, ainsi que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la protection et à une vie digne.

PRÉVENIR TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE ET D'EXPLOITATION

Le CODESA a, par ailleurs, mis en garde contre les risques de violences, de harcèlement, de traitements dégradants et de restrictions susceptibles de toucher les enfants sahraouis. Il a également appelé à les protéger contre les éventuelles répercussions des pressions exercées sur leurs familles ou leur environnement social en raison de leurs positions, de leurs activités ou de leurs opinions. L'organisation a insisté sur l'impératif de tenir les enfants à l'écart des différentes formes de conflits et de tensions, tout en les protégeant contre le recrutement, l'exploitation et toute pratique susceptible de mettre en danger leur vie ainsi que leur intégrité physique et psychologique.

Dans ce contexte, la commission a souligné que la persistance des défis liés à la situation des droits humains au Sahara occidental exige une attention particulière de la part du système des Nations unies chargé des droits de l'homme. Elle a notamment appelé à ne pas exclure les enfants sahraouis des mécanismes internationaux de surveillance et de suivi, ni à reléguer leurs droits au second plan au profit des considérations politiques liées au conflit.

APPEL À UNE MOBILISATION INTERNATIONALE

Dans le même sillage, la Commission des femmes, de la jeunesse et de l'enfance du CODESA a exhorté la communauté internationale et les organisations de défense des droits humains à renforcer leur solidarité avec les enfants sahraouis et à soutenir les initiatives indépendantes visant à documenter les éventuelles violations de leurs droits. Elle a également plaidé pour que leurs voix et leurs revendications soient portées devant les instances internationales compétentes, appelant à rendre accessibles les résultats des opérations de suivi et d'évaluation afin de contribuer au renforcement des mécanismes de protection et de responsabilisation.

Enfin, le collectif a insisté sur la nécessité de garantir la protection des défenseurs des droits humains et des organisations indépendantes engagées dans le suivi et la documentation des violations susceptibles de toucher les enfants sahraouis. Il a appelé à les prémunir contre toute forme de harcèlement, d'intimidation ou de représailles en raison de la transmission d'informations ou de leur coopération avec les organismes et mécanismes internationaux compétents en matière de droits humains.

M. S.

CONSTANTINE. CHU BENBADIS

Lancement d'un vaste chantier de réhabilitation aux urgences

Doté d'un budget de 140 millions de dinars, le chantier de réhabilitation du service des urgences du Centre hospitalo-universitaire Dr. Abdesselam Benbadis vise à moderniser les infrastructures et à numériser le parcours des patients issus de 17 wilayas de l'Est.



Ph.-DR

Les travaux de réaménagement du service des urgences du CHU de Constantine s'achèveront à la fin du premier semestre 2027. Selon les déclarations faites mardi à l'APS par le directeur général de l'établissement, Kaci Kaci, ce projet d'envergure, récemment entamé, s'étalera sur un délai de réalisation de huit mois. Mobilisant une enveloppe financière de 140 millions de dinars, l'opération englobe une remise à niveau complète des espaces : rénovation des structures existantes, modernisation des aménagements intérieurs et renouvellement du plateau technique. Afin de ne pas interrompre la continuité des soins durant le chantier, les travaux ont été scindés en plusieurs phases.

Une première tranche sera ainsi livrée dans un délai de 45 jours ; elle concernera spécifiquement les salles de consultation médicale ainsi que les deux unités dédiées à l'imagerie radiologique et à l'échographie. Au-delà de l'aspect architectural et matériel, cette réhabilitation s'accompagne d'une refonte organisationnelle majeure grâce à l'introduction d'un système de numérisation. Cet outil permettra de fluidifier l'accueil et d'instaurer un triage médical rigoureux en classant les admissions selon quatre niveaux de gravité : situations vitales, urgentes, semi-urgentes et non urgentes. Cette modernisation répond à une forte pression démographique et sanitaire. Avec une capacité d'accueil de 50 lits, le service des urgences du CHU Benbadis constitue un pôle de référence régional, prenant en charge des patients provenant de 17 wilayas de l'Est algérien grâce à la diversité de ses spécialités, notamment en chirurgie générale et orthopédique.

R. R.

AÏN-TÉMOUCHENT. SANTÉ

Projets de réhabilitation et de modernisation de trois polycliniques

Le secteur de la santé de la wilaya d'Aïn Temouchent lancera, prochainement, des projets de réhabilitation et de modernisation de trois polycliniques, a-t-on appris, mardi, auprès du directeur de wilaya de la santé et de la population, Abdelkrim-Mohamed Zelmat. Ces projets concernent les polycliniques situées dans les communes de Chaabat-Leham, Aïn-Tolba et Aïn-Kihal, a précisé la même source, relevant que le lancement des travaux de réhabilitation est prévu avant la fin de l'année en cours, dès l'achèvement des procédures techniques relatives à la sélection des entreprises chargées de leur réalisation, conformément aux dispositions de la réglementation des marchés publics. Inscrites au titre du programme sectoriel de l'année 2026, ces opérations visent à réhabiliter et à moderniser ces structures de santé de proximité, afin d'améliorer la qualité des prestations sanitaires qui y sont dispensées, d'assurer un meilleur accueil des patients dans des conditions appropriées et de renouveler les équipements médicaux, a ajouté M. Zelmat. Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des efforts visant à réhabiliter les structures sanitaires de proximité, après les opérations réalisées en 2025 au niveau de sept polycliniques réparties dans les communes de Sidi Benadda, El-Malah, Oulhaça, Aïn-Larbâa, Sidi-Safi, Hessasna et Emir-Abdelkader, a rappelé le directeur de wilaya de la santé. Par ailleurs, le secteur a bénéficié, au cours de l'année 2026, d'une opération visant à renforcer les différents établissements de santé par de nouveaux équipements. Cette opération a été répartie en dix lots, définis sur la base des besoins recensés en coordination avec les médecins spécialistes exerçant dans les différents établissements publics de santé de la wilaya, selon la même source.

EL-TARF. DSP

Journées de consultations spécialisées en ophtalmologie

Des journées médicales consacrées à des consultations spécialisées en ophtalmologie ont été lancées, mardi, à la polyclinique "défunt Moudjahid Belaidi Tahar" d'El Tarf. Le directeur de la santé et de la population (DSP), Athmane Kerouani, a précisé, en marge de l'ouverture de ces journées qui se poursuivront jusqu'à mercredi sous le slogan "Votre vue est un trésor, votre examen est une prévention pour demain", a précisé que l'objectif de cette opération est "d'assurer des examens médicaux spécialisés gratuits aux profit des citoyens pour le dépistage précoce d'éventuelles maladies des yeux et ce, sous la supervision d'une équipe médicale spécialisée". Le Dr Abir Lakehal, ophtalmologiste à l'Etablissement public hospitalier (EPH) Emir-Abdelkader de la commune de Besbes, a indiqué que les examens seront "orientés vers la découverte des maladies oculaires, notamment les plus courantes telles que la cataracte qui cause une diminution de la vision, surtout chez les personnes âgées". La même praticienne a également appelé les patients atteints de diabète et d'hypertension artérielle à effectuer des examens médicaux réguliers pour détecter les maladies oculaires qui pourraient leur causer un œdème maculaire diabétique (OMD), une lésion des vaisseaux sanguins de la rétine due à une augmentation prolongée du taux de sucre dans le sang qui peut entraîner, à défaut de traitement, une perte de la vision.

OUARGLA. UNIVERSITÉ KASDI MERBAH

Plus de 1.600 candidats prennent part au concours de résidanat

Pas moins de 1.683 candidats issus de 30 wilayas prennent part à la 8è édition du concours de résidanat en médecine des Hauts Plateaux et du Sud, organisé mardi à l'Université Kasdi Merbah d'Ouargla (UKMO), pour l'accès à 611 postes de formation répartis sur 17 spécialités médicales, a-t-on appris des organisateurs. Dans ce cadre, le directeur de l'Université des sciences de la santé, le Pr. Merzak Ghernaout, a indiqué, lors du lancement des épreuves qu'il a présidé conjointement avec le recteur de l'UKMO, le Pr. Mohamed Tahar Hallilet, que cette nouvelle édition est marquée par l'introduction de six nouvelles spécialités médicales. Il s'agit de l'ophtalmologie, la radiothérapie, l'oncologie, l'urologie, la cardiologie et la médecine nucléaire, qui permettront de diversifier l'offre de formation médicale spécialisée et de répondre davantage aux besoins sanitaires des populations des Hauts Plateaux et du Sud. Le lancement du concours s'est déroulé en présence de responsables des secteurs de la santé et de l'enseignement supérieur, du doyen de la Faculté de médecine, du directeur de la Santé de la wilaya d'Ouargla ainsi que de représentants de différents organismes concernés.
A cette occasion, les responsables présents ont pris connaissance des différentes dispositions organisationnelles et des mesures mises en place pour garantir le bon déroulement des épreuves, avec le concours des équipes administratives et pédagogiques de la Faculté de médecine.

ORAN. PÔLE URBAIN "CHAHID AHMED-ZABANA" À MISSERGHINE

Inauguration d'une nouvelle agence commerciale de la SAA

Le pôle urbain "Chahid Ahmed-Zabana", situé dans la commune de Misserghine, dans la wilaya d'Oran, a bénéficié mardi de l'ouverture d'une nouvelle agence commerciale de la Société algérienne d'assurances (SAA), inaugurée par son président-directeur général (P-DG), Youcef Benmicia. Dans une déclaration à la presse, en marge de la cérémonie d'inauguration, qui s'est déroulée en présence de plusieurs cadres de l'entreprise, M. Benmicia a indiqué que l'ouverture de cette agence de proximité s'inscrit dans le cadre de la stratégie de l'entreprise visant à rapprocher les services d'assurance des citoyens et des opérateurs économiques, ainsi qu'à étendre son réseau d'agences à travers les différentes villes et les nouveaux pôles urbains. Il a précisé que la SAA dispose actuellement d'un réseau de plus de 1 000 points d'accueil à travers le territoire national, composé d'agences directes, d'agents généraux agréés ainsi que de guichets de bancassurance mis en place dans le cadre de partenariats avec les banques. Le P-DG de la SAA a également souligné que la nouvelle agence est dotée de moyens technologiques modernes lui permettant de proposer différents produits et services d'assurance. Il a ajouté que l'implantation de cette agence au sein de ce nouveau pôle urbain contribuera à renforcer les actions de sensibilisation à l'importance de l'assurance des logements, des locaux commerciaux et des locaux professionnels. Selon le même responsable, cet investissement permettra également de soutenir l'activité économique locale et de créer des emplois directs au profit des jeunes de la région.

KHENCHELA. PROJET D'AMÉNAGEMENT ET D'EXTENSION DU BARRAGE VERT

Lancement "début 2027" de la 2e phase

La 2ème phase du projet de réaménagement, d'extension et de développement du Barrage vert sera lancée en travaux "au début de l'année 2027", a indiqué, mardi, le Conservateur des forêts, Mohamed Skandraoui. Le responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que ce projet "important", subdivisé en 49 lots, comprend de grandes opérations de développement et de protection de l'environnement. M. Skandraoui a ajouté que les travaux consistent au reboisement de 2.100 hectares dans les communes de M'sara, de Bouhmama, de Djellal et de Khirane, ainsi qu'à la plantation de 950 hectares de végétation forestière à Bouhmama et de 400 hectares de végétation pastorale dans les communes d'Oulad Rechache et de Chechar. Il est également prévu, au titre de ce projet, la mise en terre d'arbres fruitiers sur 120 hectares dans les communes de la zone sud de la wilaya, ainsi que la plantation d'arbres rustiques sur 23 hectares dans les communes de Khirane, de Chechar et de Tamza, outre la distribution de 330.000 plants fruitiers à 10 communes, selon le Conservateur des forêts. Le projet comprend également, selon la même source.

MASCARA. DÉCLARATION DES TRAVAILLEURS

La CNAS mobilise les employeurs

À travers des journées portes ouvertes de trois jours lancées mardi à Mascara, la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) sensibilise les opérateurs économiques aux obligations légales d'affiliation et met en avant la modernisation de ses services numériques.


Ph : DR

S'inscrivant dans le sillage d'une caravane de sensibilisation sillonnant l'ensemble de la wilaya de Mascara, cette initiative vise à rappeler aux employeurs et aux chefs d'entreprise l'impératif de déclarer légalement leurs salariés auprès de la Sécurité sociale. Dès l'ouverture au siège de l'agence de wilaya, de nombreux représentants d'entreprises économiques, tant publiques que privées, ont répondu présent pour s'informer sur les démarches administratives en vigueur.

Le dispositif déployé comprend l'exposition d'affiches et la distribution de dépliants détaillant non seulement les procédures d'affiliation, mais aussi le cadre coercitif et les sanctions encourues en cas de défaut de déclaration. Au-delà de l'aspect réglementaire, ces rencontres ont pour objectif de présenter les facilités et les avantages accordés aux opérateurs économiques respectueux de la loi, selon les précisions fournies par le chargé de la communication de l'agence, Abdelkader Belhadj.

L'accent est également mis sur la protection sociale garantie aux employés affiliés, couvrant aussi bien les indemnités journalières en cas de maladie ou d'arrêt de travail que la prise en charge des accidents du travail et des maladies professionnelles. Enfin, le programme fait la part belle à la transformation digitale de l'organisme avec la projection de vidéos explicatives dédiées aux téléservices : télédéclaration des travailleurs, télépaiement des cotisations et suivi en ligne des dossiers via la plateforme numérique de la CNAS.

R. R.

SIDI BEL-ABBÈS. AQUACULTURE

Lancement de la production et de la commercialisation du tilapia rouge

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans la wilaya de Sidi Bel-Abbes connaît une dynamique soutenue axée sur l'élargissement des capacités de production et le renforcement de l'approvisionnement du marché local en produits halieutiques, notamment à travers l'entrée en exploitation d'un établissement aquacole dans la commune d'Oued Sefioun et le lancement des opérations de pêche et de commercialisation du tilapia rouge, a déclaré, mardi, le directeur du secteur, Mustapha Ilyes. Dans une déclaration à l'APS, le même responsable a précisé que cet établissement a suivi deux étapes avant son entrée en activité : la première a consisté en la réalisation et l'aménagement de bassins d'engraissement de poissons selon les normes techniques en vigueur, tandis que la seconde a porté sur la création d'une écloserie spécialisée dans la production d'alevins destinés à l'élevage. Il a ajouté que l'écloserie a démarré avec une capacité de production initiale estimée à 500.000 alevins, appelée à augmenter progressivement pour atteindre trois millions d'unités d'ici trois ans, ce qui permettra de couvrir les besoins des exploitations agricoles de la wilaya et des wilayas limitrophes. Dans le cadre de l'extension de l'aquaculture intégrée à l'agriculture, les services techniques de la direction œuvrent à encourager les agriculteurs à exploiter les bassins d'irrigation agricole pour la pisciculture, compte tenu de la double rentabilité de cette opération. Celle-ci permet en effet de produire du poisson tout en tirant profit d'une eau riche en matières organiques pour la fertilisation des terres agricoles, contribuant ainsi à réduire l'utilisation des engrais chimiques. Sur le plan de la commercialisation des produits halieutiques, M. Ilyes a indiqué la mise en place d'un réseau de points de vente directe conventionnés avec la Chambre de wilaya de la pêche et de l'aquaculture, afin de commercialiser le tilapia rouge à des prix adaptés au pouvoir d'achat du citoyen, de limiter l'intervention des intermédiaires et la spéculation, et de garantir la disponibilité de ce produit sur le marché local tout au long de l'année. S'agissant de l'accompagnement des investisseurs et des porteurs de projets, le responsable a souligné que les services de la direction assurent des facilités administratives, ainsi qu'un soutien technique et de formation, notamment en matière de constitution des dossiers et d'attribution des assiettes foncières et des plans d'eau, outre le suivi vétérinaire et sanitaire de la production. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de la démarche visant à développer la filière aquacole dans la wilaya et à valoriser les capacités de production disponibles, contribuant ainsi à la création d'emplois et au renforcement de l'apport du secteur au développement économique local et à la sécurité alimentaire nationale, a conclu le même responsable.

SAÏDA. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Des cours de sensibilisation en milieu scolaire

La Direction de l'environnement de la wilaya de Saïda a organisé, mardi, des cours de sensibilisation et d'information sur la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles, dans le cadre du programme d'éducation environnementale en milieu scolaire au titre de l'année scolaire 2026-2027, a-t-on appris auprès de cette direction. Cette initiative a ciblé les élèves de l'école primaire Mekki-Mohamed et du CEM "Moudjahid défunt Ben Aouda Benkaddour", situés dans la commune de Saïda. Elle s'inscrit dans le cadre du protocole de coopération entre les secteurs de l'environnement et de l'éducation, visant à promouvoir la culture environnementale chez les élèves et à les sensibiliser à l'adoption de comportements responsables en matière de protection de l'environnement et de préservation de la propreté. Les cours dispensés ont porté sur plusieurs thématiques, notamment l'importance de la propreté de l'environnement, le recyclage et la valorisation des déchets, la protection des ressources naturelles, ainsi que les notions d'économie verte et les principes du développement durable. Ils visent également à inciter les élèves à adopter, dans leur vie quotidienne, des pratiques respectueuses de l'environnement, selon la même source. Le programme a également prévu la création de deux clubs environnementaux au sein des établissements scolaires concernés, dans le but d'encourager la participation des élèves aux activités liées à la protection de l'environnement et de développer leur sens des responsabilités à l'égard de leur cadre de vie, tout en faisant de l'école un espace d'initiative et de sensibilisation environnementale. Ces activités se sont déroulées en présence des directeurs des deux établissements, de plusieurs enseignants, d'une conseillère d'orientation et de surveillants de l'éducation.

A cette occasion, l'accent a été mis sur la nécessité de conjuguer les efforts de la communauté éducative et des différents acteurs concernés afin de former une génération consciente de l'importance de la protection de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles.

OUM EL-BOUAGHI.
RENFORCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Une enveloppe de plus de 500 millions DA allouée

Une enveloppe financière de plus de 500 millions DA a été allouée dans la wilaya d'Oum El Bouaghi pour les opérations de renforcement de l'approvisionnement de la population en eau potable dans le cadre du programme d'urgence du secteur de l'hydraulique (2026), a-t-on appris mardi auprès de la direction du secteur. Le chef du service d'approvisionnement en eau potable de cette direction, Lakhdar Mesaad, a précisé à l'APS que cette enveloppe financière est destinée à l'exécution de dix opérations dans les communes d'Ain Fakroun, de Souk Naamane, d'Ain M'lila, d'El Amiria, d'Ain Kercha, d'Ain Beida, d'Ouled Kacem et d'El Belala. Ces opérations portent sur la réalisation de canalisations de pompage et de distribution, la réalisation et l'équipement de stations de pompage, l'acquisition d'un camion-citerne d'une capacité de 6.000 litres outre l'acquisition de pompes et équipements pour sécuriser l'opération de pompage depuis le barrage d'Ourkiss, situé dans la commune d'Ain Fakroun, selon la même source. M. Messaad a précisé que les entreprises de réalisation ont été désignées pour la réalisation de ces opérations dont les travaux débuteront "avant la fin de l'année en cours" et devront être réceptionnées "avant la fin du premier trimestre 2027".

GUELMA. COMMUNE DE SELLAOUA ANNOUN

Mise en service d'une nouvelle unité de santé

Une nouvelle unité de santé a été récemment mise en service dans la commune de Sellaoua Announa (Guelma), a indiqué, mardi, le directeur de l'Etablissement public de santé de proximité (EPSP) d'Oued Zenati, Messaoud Fedsi. Le même responsable a précisé, dans une déclaration à l'APS, que cette structure a été aménagée, après approbation des autorités compétentes, sur l'emplacement d'un ensemble d'anciens locaux abandonnés appartenant à la commune de Sellaoua Announa, distante de 35 km du chef-lieu de la wilaya, et qui ont fait l'objet d'une réhabilitation. M. Fedsi a également précisé que cette nouvelle structure de santé a été conçue de manière à pouvoir être agrandie ultérieurement et transformée en polyclinique. Elle regroupe déjà plusieurs services essentiels, notamment les urgences médicales, une salle de surveillance médicale, un service de radiologie, des salles de soins et de traitement, des services de maternité et de pédiatrie, un cabinet de dentisterie, un laboratoire d'analyses médicales ainsi qu'une pharmacie. Des citoyens de la commune de Sellaoua Announa, approchés par l'APS, ont fait part de leur satisfaction à la suite de l'ouverture et de la mise en service de cette structure de santé, considérant que cet "acquis important" leur permettra de bénéficier des différentes prestations médicales sans avoir à se déplacer, comme ils le faisaient auparavant, vers les centres de santé des communes de Houari-Boumediene, de Hammam Debagh et d'Oued Zenati.

SPORTS

LA CAN-2025 REDISTRIBUÉE AU SÉNÉGAL

Le record d'invincibilité africain reste algérien

La décision du Tribunal arbitral du sport (TAS), qui a rétabli le Sénégal dans ses droits et confirmé son sacre à la Coupe d'Afrique des nations 2025, ne se limite pas à une simple redistribution du trophée continental. Elle remet également au centre du débat une autre question qui a longtemps alimenté la rivalité footballistique entre l'Algérie et le Maroc : le record de la plus longue série d'invincibilité d'une sélection africaine.



Phs : DR

Pendant plusieurs mois, le voisin de l'Ouest s'était appuyé sur la décision de la Confédération africaine de football (CAF), qui lui avait attribué une victoire administrative de 3-0 en finale, pour revendiquer le titre continental. Cette décision avait aussi nourri les discussions autour des statistiques et des performances historiques des sélections nationales.

Mais le verdict du TAS vient bouleverser cette situation. En rétablissant la victoire sénégalaise, obtenue initialement sur le terrain sur le score de 1-0 après prolongation, l'instance sportive internationale met fin à une bataille juridique qui avait profondément marqué le football africain.

Au-delà du trophée, cette décision rappelle que les records sportifs doivent être examinés à la lumière des résultats effectivement homologués et des critères statistiques retenus. Et sur ce terrain, l'Algérie conserve une référence historique majeure : ses 35 rencontres consécutives sans défaite, réalisées entre 2018 et 2022 sous la direction de Djamel Belmadi. Cette performance demeure une marque exceptionnelle dans l'histoire du football continental. Les Verts avaient notamment dépassé l'ancien record africain de 26 matchs détenu par la Côte d'Ivoire, avant de voir leur impressionnante série prendre fin face à la Guinée équatoriale, lors de la CAN 2021 disputée en 2022.

La décision du TAS ne donne évidemment aucun nouveau trophée à l'Algérie et ne modifie pas son parcours sportif. Elle remet néanmoins en perspective les revendications statistiques qui avaient accompagné la bataille autour de la finale.

Le Sénégal récupère donc sa couronne africaine, tandis que l'Algérie conserve dans les livres d'histoire sa série de 35 matchs sans défaite.

Deux histoires différentes, deux références sportives, mais une réalité : les trophées se gagnent sur le terrain et les records se construisent par les performances. Pour le Maroc, comme pour toutes les sélections ambitieuses du continent, le défi reste désormais sportif : retrouver les sommets, gagner des titres et établir de nouveaux records.

Car dans le football, les décisions administratives peuvent alimenter les débats, mais seules les performances permettent de bâtir une véritable légende.

Hakim S.

GROSSE INQUIÉTUDE PUIS SOULAGEMENT

Les nouvelles de Belghali depuis l'Italie

Les nouvelles concernant l'état de santé de l'international algérien Rafik Belghali sont plutôt rassurantes. Sorti sur blessure lors de la dernière rencontre opposant son équipe, le Torino FC, à Naples, le défenseur algérien ne souffrirait pas d'une blessure grave, selon plusieurs sources médiatiques italiennes. La sortie prématurée du joueur, avant la fin de la première mi-temps, avait suscité quelques inquiétudes, aussi bien au sein de son club qu'auprès des supporters de la sélection algérienne. Toutefois, les premiers examens médicaux effectués après le retour de l'équipe à Turin ont permis d'écarter les scénarios les plus redoutés.



En effet, les examens n'ont révélé aucune atteinte au niveau du cartilage ou du ligament croisé, deux blessures qui auraient pu entraîner une longue période d'indisponibilité pour le jeune international algérien. Selon les informations rapportées par le média italien Tuttomercatoweb, Belghali souffrirait plutôt d'une inflammation au niveau du genou. Si la nature exacte de cette blessure reste encore à déterminer, les premiers éléments disponibles ne laissent pas présager une situation particulièrement préoccupante.

Le joueur aurait également passé de nouveaux examens médicaux afin de permettre au staff médical du Torino de mieux évaluer son état de santé et de déterminer avec davantage de précision la nature du problème. La date de son retour à la compétition dépendra ainsi des résultats de ces investigations et de l'évolution de son état physique.

Pour le moment, la présence de Rafiq Belghali lors de la prochaine rencontre du Torino face au leader, la Lazio, prévue samedi, n'est pas encore définitivement compromise. Le staff technique conserve l'espoir de récupérer les services du joueur de 24 ans, même si aucune décision définitive n'a été communiquée concernant sa participation.

Depuis son arrivée au Torino, l'international algérien a rapidement réussi à s'imposer dans l'effectif. Ses prestations convaincantes lui ont permis de gagner la confiance de son entraîneur, Ignazio Abate, qui n'a pas manqué de saluer ses qualités à plusieurs reprises.

Devenu progressivement un élément important dans le dispositif de son équipe, Belghali représente désormais une pièce précieuse pour le Torino. Son éventuelle absence constituerait donc un coup dur pour le club italien.

En attendant des nouvelles médicales définitives, les supporters algériens peuvent néanmoins retenir un premier élément positif : les examens ont écarté les blessures les plus graves, laissant espérer un retour rapide du défenseur sur les terrains.

H. S.

MONACO S'INTÉRESSE AU JEUNE ATTAQUANT ALGÉRIEN

Rosenborg réclame 25 millions d'euros pour Chiakha

L'attaquant international algérien Amine Chiakha suscite l'intérêt de l'AS Monaco. Selon les dernières informations, le club français aurait pris des renseignements sur la possibilité de recruter le jeune buteur de Rosenborg, une démarche qui confirme l'intérêt grandissant que suscite le joueur sur le marché européen.
Cette attention n'est pas le fruit du hasard. Depuis son arrivée à Rosenborg, Chiakha réalise de belles performances et se distingue par son efficacité devant le but ainsi que par son sens du placement. Ses prestations lui permettent de s'affirmer comme l'un des jeunes talents algériens les plus prometteurs du moment.
Ses statistiques témoignent parfaitement de sa progression. L'attaquant algérien a inscrit 19 buts et délivré 4 passes décisives en 26 rencontres de championnat norvégien cette saison. Des chiffres particulièrement impressionnants qui lui permettent de figurer en tête du classement des meilleurs buteurs et d'attirer l'attention de plusieurs formations européennes. Conscient de la valeur sportive et du potentiel de son joueur, Rosenborg ne semble toutefois pas disposé à faciliter son départ. Le club norvégien aurait fixé le prix de son buteur à 25 millions d'euros, une somme importante qui traduit sa volonté de conserver un élément devenu essentiel dans son dispositif offensif. Cette valorisation pourrait représenter un obstacle dans les négociations avec l'AS Monaco, même si l'intérêt du club de la Principauté constitue déjà un signal positif pour le joueur. À seulement quelques années du début de sa carrière au plus haut niveau, Amine Chiakha pourrait ainsi franchir un nouveau cap en rejoignant un championnat européen plus compétitif. La Ligue 1 française représenterait notamment une belle opportunité pour poursuivre sa progression et gagner davantage en visibilité. Pour l'heure, aucun accord n'a été annoncé et les éventuelles discussions restent à suivre. L'intérêt monégasque pourrait néanmoins ouvrir la voie à un dossier de transfert important lors du prochain mercato. Une chose est certaine : avec 19 réalisations en championnat, l'attaquant algérien commence à attirer sérieusement les regards en Europe. Reste désormais à savoir si l'AS Monaco sera prête à répondre aux exigences financières de Rosenborg pour s'attacher ses services.

H. S.

COUPE DU MONDE U17

Une victoire historique pour les Verts

La sélection nationale algérienne des moins de 17 ans a signé une victoire précieuse face au Monténégro (2-1), lors de sa deuxième sortie en Coupe du monde U17. Un succès mérité, tant les jeunes Verts ont montré davantage de maîtrise et d'envie que leur adversaire. Toute autre issue aurait été particulièrement frustrante au regard de la physionomie de la rencontre.



Phs : DR

La première période, conclue sur un retard d'un but (0-1), a néanmoins mis en évidence plusieurs lacunes. La principale concerne la gestion des ballons aériens, un secteur dans lequel notre défense a affiché des difficultés inquiétantes. Le réajustement effectué au niveau de l'entrejeu a toutefois permis de réduire les erreurs par rapport au premier match. Il reste également à corriger le positionnement défensif lorsque l'adversaire progresse sur l'un des côtés, car ces situations provoquent souvent un déséquilibre manifeste dans notre organisation.

En seconde période, les Algériens ont complètement renversé la situation en inscrivant deux buts, avec même la possibilité d'aggraver davantage le score. Cette réaction a surtout révélé que le sélectionneur disposait de solutions intéressantes sur le banc, mais qu'il n'avait pas toujours fait les meilleurs choix dans leur utilisation. Le cas le plus révélateur est celui de Rayan Zidane. Longtemps laissé à l'écart, le jeune talent a profité de son entrée pour démontrer toute sa qualité technique et son potentiel. Sa maîtrise du ballon et la justesse de ses interventions montrent qu'il peut apporter énormément à cette équipe.

D'autres joueurs ont également marqué des points auprès du staff technique. Yacine Abed, notamment, a été le grand homme de cette rencontre et l'un des principaux atouts des Verts depuis le début du tournoi. Il a obtenu deux penalties, manquant le premier après avoir tenté un geste trop spectaculaire, avant de transformer le second. Mais c'est surtout son deuxième but, magnifique dans sa réalisation, qui a retenu l'attention. Il a prouvé qu'il pouvait faire des différences considérables lorsqu'il reste concentré sur le jeu. Il faut continuer à l'encadrer, corriger certaines attitudes et l'aider à progresser, car son potentiel est encore loin d'être pleinement exploité.

Désormais, tous les regards se tournent vers le troisième match face à la République dominicaine, invitée à la compétition et actuellement en tête avec quatre points. Le Chili, avec trois unités, devance l'Algérie à la différence de buts. Sachant que les huit meilleures équipes classées troisièmes accéderont également à la suite du tournoi, une victoire garantirait pratiquement, voire mathématiquement selon les autres résultats, la qualification des Verts. Un match nul pourrait aussi suffire.

Tout n'est pas encore parfait, les lacunes restent nombreuses, mais l'essentiel est là : l'Algérie a retrouvé confiance et garde son destin entre ses mains. Il faudra maintenant transformer cet espoir en qualification.

Hakim S.

Amine Ghimouz savoure le succès et vise la qualification

Le sélectionneur de l'équipe nationale des moins de 17 ans, Amine Ghimouz, a exprimé sa grande satisfaction à l'issue de la victoire décrochée par ses poulains face au Monténégro (2-1), ce mardi à Doha, pour le compte de la 2e journée de la phase de poules de la Coupe du monde U17. Soulignant la réaction mentale de son groupe et le talent individuel de Yassine Abed, le technicien de 52 ans se projette déjà vers le rendez-vous décisif face à la République dominicaine.

Relancés dans la course à la qualification grâce à un succès renversant face au Monténégro, les jeunes Verts ont retrouvé le sourire et la confiance. En zone mixte après la rencontre, Amine Ghimouz a d'abord tenu à dédier cette performance aux supporters algériens, tout en soulignant la portée psychologique de ces trois points.

« Nous sommes avant tout satisfaits d'avoir fait plaisir au peuple algérien dans cette rencontre. Ce résultat nous permet de croire en nous-mêmes et de nous convaincre que nous sommes capables d'aller loin dans cette compétition », a déclaré le coach national. Et d'ajouter : « J'espère que cette victoire marquera un nouveau départ. Il nous reste un match pour viser loin, car sortir de ce groupe est très important pour nous. Notre ambition est grande. »

DES PROGRÈS DANS LE JEU MALGRÉ DES LACUNES SUR COUPS DE PIED ARRÊTÉS

Revenant sur le contenu de la partie, le sélectionneur s'est montré lucide sur les points à améliorer, notamment dans l'impact physique, tout en mettant en avant la qualité collective de son effectif.

« Nous avons corrigé certaines erreurs, même si nous sentons encore une légère faiblesse sur les balles arrêtées et dans les duels », a-t-il reconnu, expliquant cet état de fait par « la morphologie du groupe, puisque nous ne disposons pas de beaucoup de joueurs de grande taille ». Il a toutefois salué la réaction de ses protégés par rapport à leur entrée en lice : « Lors du premier match, nous avions manqué de la rigueur nécessaire au marquage et dans les duels.

Aujourd'hui, les garçons ont su compenser cela. Sur le plan du jeu, nous savons que nous faisons partie des meilleures équipes du tournoi. »

Alors que l'Algérie avait subi un retournement de situation lors de la première journée, ce sont cette fois les Verts qui ont renversé la vapeur. Un signe de maturité pour Ghimouz : « Il ne faut pas oublier que ces jeunes sont dans un processus d'apprentissage au très haut niveau. De match en match, leur maturité progresse et leurs capacités grandissent. L'essentiel est que nous avons des talents capables de relever le défi. »

LA CONFIANCE MAINTENUE EN YASSINE ABED

Interrogé sur sa gestion de Yassine Abed — qui a transformé un second penalty après en avoir manqué un premier, avant d'inscrire le but de la victoire —, le sélectionneur a expliqué la philosophie qui guide son encadrement.

« Il est notre premier tireur désigné. Lorsqu'il a raté le premier penalty, nous n'avons pas voulu lui retirer la confiance et nous l'avons laissé frapper le second. Cela lui a permis de revenir dans son match et d'ajouter le deuxième but », a confié Ghimouz. « Le véritable secret dans l'encadrement de ces jeunes, c'est de leur donner confiance en eux afin qu'ils croient en leurs moyens et sachent qu'ils sont capables de faire le spectacle. »

Sur le second but inscrit par Abed, le coach n'a pas tari d'éloges sur son joueur : « En toute humilité, c'est un but purement individuel.

Ce n'est ni de la tactique ni autre chose, c'est l'œuvre d'un talent qui a transpercé la défense adverse face à quatre défenseurs. »

CAP SUR LA « FINALE » FACE À LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Désormais tournés vers la 3e et dernière journée de la phase de poules contre la République dominicaine, les U17 algériens devront bien récupérer pour valider leur billet pour le tour suivant.

« J'espère que la fatigue ne nous rattrapera pas et que nous serons pleinement prêts pour disputer un match capital et décisif », a prévenu Amine Ghimouz. Conscient de l'enjeu, il conclut avec détermination : « Tous les matchs sont difficiles, il n'y a aucune rencontre facile dans un Mondial. Nous voulons sortir de cette poule et aller loin ; il faudra donc entrer dans ce combat face à nos adversaires pour aller chercher notre qualification. »

« JE SUIS ALGÉRIEN ET JE RESTERAI ALGÉRIEN »

Le message fort de Yassine Abed

Héros de la victoire de l'équipe d'Algérie des moins de 17 ans face au Monténégro (2-1) lors de la Coupe du monde U17 Qatar 2026, le jeune ailier Yassine Abed a affiché sa fierté de porter les couleurs nationales tout en fixant comme objectif la qualification pour les seizièmes de finale.
Auteur d'un doublé retentissant sur les terrains de l'académie Aspire ce mardi 24 novembre, l'ailier gauche de 16 ans a logiquement décroché le trophée d'homme du match. À l'issue de la rencontre, le joueur formé au Paradou AC a tenu à partager son émotion et à dédier cette distinction personnelle : « Je suis heureux de la victoire, Dieu nous a permis d'atteindre cet objectif et c'est le plus important. Je dédie le trophée d'homme du match à ma tante, que Dieu ait son âme ».
Sa prestation a notamment été marquée par un second but spectaculaire, inscrit au terme d'un exploit individuel face à la défense monténégrine. Un geste technique qui ne doit rien au hasard selon le principal intéressé : « Mon sentiment est indescriptible après avoir inscrit ce but. J'ai l'habitude de réaliser ce genre de geste ». Pourtant, la soirée aurait pu tourner différemment après un premier penalty manqué sur une tentative de « panenka ». Loin de se laisser abattre, le jeune international a pris ses responsabilités pour transformer un second penalty obtenu plus tard dans la partie. « L'entraîneur m'a soutenu et m'a demandé de me concentrer au moment de tirer le deuxième penalty. Je n'ai ressenti aucune peur au moment de le frapper, et ma personnalité m'a aidé à y parvenir », a-t-il expliqué.
Au-delà de sa performance sportive, Yassine Abed a également fait sensation après le coup de sifflet final en célébrant ce succès drapé dans l'emblème national. Interrogé sur la symbolique de ce geste, sa réponse a été sans équivoque : « Je suis Algérien et je resterai Algérien ».
Portée par son jeune attaquant, qui totalise désormais trois réalisations dans le tournoi, la sélection algérienne occupe la troisième place du groupe J avec trois points, derrière la République dominicaine (4 points) et le Chili (3 points), tandis que le Monténégro ferme la marche avec une seule unité. Avant le choc décisif face aux Dominicains vendredi prochain, le ton est déjà donné dans le vestiaire des Verts : « Nous voulons gagner le prochain match afin de nous qualifier pour le second tour, et nous allons essayer de bien préparer cette rencontre avec les entraîneurs ».

CAF AWARDS 2026

L'USM Alger parmi les trois finalistes

A quelques jours de la cérémonie des CAF Awards prévue mercredi prochain à Lagos, la Confédération africaine de football a levé le voile sur ses listes finales. Si l'USM Alger et la sélection nationale féminine confirment leur statut au sommet du continent, l'exclusion d'Ibrahim Maza dans la catégorie des jeunes talents suscite l'incompréhension.



Le football algérien sera dignement représenté au Nigeria la semaine prochaine, à commencer par l'USM Alger, retenue parmi les trois finalistes pour le prestigieux trophée du meilleur club africain de l'année 2026. Cette nomination vient récompenser un exercice continental exceptionnel pour les Rouge et Noir, marqué par leur sacre en Coupe de la Confédération de la CAF face au Zamalek d'Égypte, suivi d'une victoire retentissante en Supercoupe d'Afrique sur la pelouse des Sud-Africains de Mamelodi Sundowns. Pour décrocher le graal, le club algérois devra devancer ces mêmes Mamelodi Sundowns ainsi que la formation marocaine de l'AS FAR.

En revanche, l'annonce des finalistes pour le prix du meilleur jeune joueur africain de l'année a provoqué une onde de choc. Dans une décision aussi inattendue que controversée, la CAF a écarté l'international algérien Ibrahim Maza du trio final, lui préférant l'Ivoirien Yan Diomandé, le Marocain Ayyoub Bouaddi et le Sénégalais Ibrahim Mbaye.

Cette absence interroge d'autant plus que le milieu offensif du Bayer Leverkusen s'est imposé cette saison comme l'une des révélations majeures du football mondial, tant en club qu'en sélection. Convoité par les plus grands cadors européens, le prodige des Verts avait récemment vu son talent reconnu à l'échelle planétaire en prenant la neuvième place du prestigieux Trophée Kopa décerné par France Football, bénéficiant même du vote de Lionel Messi qui l'avait placé sur son podium personnel derrière Lamine Yamal et Pau Cubarsí. Sans remettre en cause la valeur des trois joueurs retenus, la mise à l'écart d'Ibrahim Maza relance vivement le débat sur les critères et l'équité d'évaluation de l'instance continentale.

Pour rappel, le sélectionneur de l'équipe nationale féminine de football, Farid Benstiti, figure parmi les dix techniciens retenus par la Confédération africaine de football (CAF) pour le trophée d'Entraîneur de l'année (catégorie féminine). Guidée par le technicien algérien, l'équipe féminine a décroché une médaille de bronze et le prix du Fair-play lors de la CAN 2026, s'offrant par la même occasion une première qualification historique pour la Coupe du monde 2027 au Brésil. Le football féminin algérien s'illustre particulièrement lors de cette édition 2026 puisque deux autres représentantes de la sélection figurent dans les listes restreintes de la CAF : la défenseure Marine Dafeur, en lice pour le titre de Joueuse africaine de l'année, et la gardienne Chloé N'Gazi, nommée pour le trophée de Gardienne de l'année. L'Algérie sera en concurrence pour le titre collectif avec neuf autres nations, dont l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Cap-Vert, le Ghana, le Malawi, le Mali et le Nigeria.

LIGUE DES CHAMPIONS DE LA CAF

Le MC Alger à pied d'œuvre en Tanzanie

La délégation du Mouloudia Club d'Alger est arrivé ce mercredi matin à Dar es Salam, en Tanzanie, en prévision de son affrontement contre le club local des Young Africans. Cette rencontre, programmée pour le samedi 28 novembre, s'inscrit dans le cadre de la première journée de la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF. Pour ce déplacement continental, l'entraîneur intérimaire Karim Delhoum a retenu un groupe de 25 joueurs, intégrant notamment le jeune défenseur Daniel Mehdid, tout en composant avec les absences de Ben Ahmed Kohili, forfait sur blessure, et de l'arrière gauche Yacine Chaïb, écarté par choix technique.
Le représentant algérien mise sur ce premier rendez-vous pour lancer idéalement sa campagne africaine et décrocher un résultat positif à l'extérieur. L'objectif du « Doyen » est d'afficher d'emblée ses ambitions dans la plus prestigieuse des compétitions continentales avant de recevoir le club égyptien du Zamalek dès le début du mois de décembre, pour le compte de la deuxième journée.
Ce voyage en terre tanzanienne intervient après une période de turbulence marquée par deux défaites consécutives en championnat face à la JS El Biar et à l'Olympique Akbou. Toutefois, les coéquipiers de Mehdid ont su retrouver leur équilibre et faire le plein de confiance lundi dernier à l'issue d'une solide prestation lors du « Clasico » contre la JS Kabylie, un sursaut d'orgueil qu'ils tenteront désormais de confirmer sur la scène africaine.

LIGUE DES CHAMPIONS DU GOLFE

Buteur et passeur, Benrahma brille malgré la défaite de Neom face à Al Duhail

À l'occasion de la 4e journée de la Ligue des champions du Golfe, la formation d'Al Duhail SC entraîné par Djamel Belmadi s'est imposé (3-2) face aux Saoudiens de Neom, mardi soir à Doha. Malgré ce revers, Saïd Benrahma a une nouvelle fois brillé en inscrivant un but et en délivrant une passe décisive, confirmant son excellente forme du moment.

La rencontre, marquée par un duel 100 % algérien sur le banc et sur le terrain, a rapidement tourné à l'avantage des hommes de Djamel Belmadi. Porté par un début de match tonitruant, Al Duhail a pris les devants dès la 3e minute grâce à une réalisation de Yansane, avant de faire le break à la 20e minute par l'intermédiaire de Rashid Al-Abdulla (2-0).

Dos au mur au retour des vestiaires, le club saoudien de Neom s'en est remis au talent de Saïd Benrahma pour relancer le suspense. L'ancien joueur de West Ham a d'abord fait parler sa vision du jeu en servant idéalement Masouras pour la réduction du score (49e). Six minutes plus tard, l'ailier algérien a pris ses responsabilités pour remettre les deux équipes à égalité d'un magnifique lob (55e).

Alors que Neom semblait avoir fait le plus dur en revenant à hauteur, la formation qatarie a finalement eu le dernier mot. À un quart d'heure du terme, Bamba a redonné l'avantage à Al Duhail (76e), scellant ainsi un succès précieux (3-2) pour l'équipe de Djamel Belmadi.

S'il repart de Doha sans le moindre point, Saïd Benrahma poursuit sur sa lancée individuelle impressionnante. Cette nouvelle prestation porte son bilan personnel à neuf buts et quatre passes décisives en seulement onze rencontres disputées toutes compétitions confondues cette saison avec Neom. Une régularité remarquable qui permet à l'international algérien d'envoyer des signaux très positifs en prévision des prochaines échéances de la sélection nationale.

PARTI ENTRAÎNER EN IRAK SANS PRÉAVIS

L'US Biskra dénonce la volte-face de Yamen Zelfani

La direction de l'US Biskra a officiellement rompu le silence ce mercredi 25 novembre pour éclaircir les circonstances du départ controversé de son désormais ancien entraîneur, le technicien tunisien Yamen Zelfani. Dans un communiqué au ton ferme, le club algérien dénonce l'attitude de l'entraîneur et annonce l'ouverture d'une procédure juridique.
Selon les explications fournies par les responsables biskris, Yamen Zelfani avait initialement sollicité l'autorisation de se rendre en Irak à l'issue de la rencontre de la 9e journée face à l'ASO Chlef. Ce déplacement devait lui permettre de passer le dernier module de formation pour l'obtention de la licence d'entraîneur professionnel de la Confédération asiatique de football (AFC). La direction de l'USB avait accédé à sa demande, à la stricte condition qu'il regagne Biskra au moins 24 heures avant le match suivant contre l'ES Sétif. Toutefois, le club affirme avoir été pris de court en découvrant, par le biais de publications officielles irakiennes, la nomination de Zelfani à la tête d'Al-Talaba SC. Le technicien tunisien est même apparu sur le banc de touche de sa nouvelle équipe au moment précis où il était censé reprendre ses fonctions en Algérie.
La direction précise par ailleurs que l'entraîneur a fini par transmettre sa démission par courrier électronique le 19 novembre dernier. Tout en rappelant que le contrat type de la Ligue permet la résiliation unilatérale moyennant une indemnité financière équivalente à un mois de salaire — et en assurant avoir répondu à cette démarche dans le respect des procédures légales —, l'US Biskra n'entend pas en rester là. Le secrétaire général et le conseiller juridique du club ont été mandatés pour constituer un dossier complet, appuyé par des preuves documentaires et photographiques. Le club irakien d'Al-Talaba, la Fédération irakienne de football ainsi que la Fédération algérienne de football (FAF) ont déjà été notifiés en prévision d'un recours devant les instances compétentes.

ÉQUIPE NATIONALE FÉMININE

Les "Vertes" entament leur stage au CTN

La sélection algérienne féminine de football a entamé, mardi, son stage de préparation au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa (Alger), qui se poursuivra jusqu'au 5 décembre prochain, a annoncé la Fédération algérienne (FAF), mercredi. Ce regroupement sera ponctué par une double confrontation amicale face au Nigeria. La première rencontre est programmée le 30 novembre au stade du 5-Juillet 1962 d'Alger, à partir de 18h00, tandis que la seconde aura lieu le 4 décembre au stade Hocine Aït Ahmed de Tizi-Ouzou, à 17h00.
La majorité des joueuses convoquées par le sélectionneur national, Farid Benstiti, a rejoint le CTN de Sidi Moussa en début de soirée. A leur arrivée, un premier groupe de joueuses a effectué une légère séance de décrassage en salle, marquant ainsi le début de ce rassemblement. Les choses sérieuses débuteront dès ce mercredi avec un programme de travail biquotidien prévu par le staff technique, afin de permettre aux Vertes de préparer dans les meilleures conditions ces deux rendez-vous amicaux face à l'une des sélections majeures du continent africain.
Les coéquipières de Lina Boussaha restent sur une qualification au 3e tour des éliminatoires des Jeux Olympiques JO-2028 de Los Angeles, obtenue en octobre dernier aux dépens de la République centrafricaine (aller : 8-0, retour : 7-0). Les deux manches se sont disputées en Algérie.
Elles affronteront au prochain tour le Burkina Faso, entre février et mars 2027. La campagne qualificative est organisée en cinq tours jusqu'au 4 décembre 2027.
A l'issue de ce parcours, les deux équipes finalistes décrocheront les billets de la Confédération africaine de football (CAF) pour le tournoi olympique féminin, prévu du 11 au 29 juillet 2028.

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Real fait imploser le PSV

Apathique en première mi-temps, le Real Madrid a renversé le PSV Eindhoven mardi (5-1) avec l'aide d'un grand Jude Bellingham et un doublé de Kylian Mbappé, et s'est rapproché d'une qualification directe pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions.


Ph : DR

C'est à croire que ce Real 2.0 de José Mourinho a besoin de se faire peur, et même de recevoir quelques sifflets, pour se mettre réellement à jouer. Mais une fois la machine lancée, peu d'équipes semblent être en mesure de résister au potentiel offensif de la Maison Blanche. L'armada de stars madrilène, désormais en tête du classement de la phase de ligue avec 15 points glanés en cinq journées, a encore tout renversé après une première mi-temps ratée, grâce notamment à l'entrée décisive de Jude Bellingham, et à un doublé tardif de Kylian Mbappé (64e, 84e). En tête à la pause, le PSV (28e), leader du championnat néerlandais qui avait précédemment battu péniblement le FC Porto (1-0) et fait nul contre le Shakhtar (1-1), a longtemps cru à l'exploit, avant de sombrer complètement face aux assauts.

SEMELLE DE TCHOUAMENI

Comme le week-end dernier face au Celta Vigo (2-1), les hommes de José Mourinho avaient oublié de rentrer dans leur match, mais cela ne les a pas empêchés de gagner, pour la dixième fois consécutive toutes compétitions confondues. Ils ont pourtant failli se faire punir dès la cinquième minute de jeu, voire même un peu avant, d'abord sur un centre coupé de la tête par le buteur néerlandais Sven Mijnans (3e), suivi par une percée du jeune Ruben van Bommel, fils de l'ex-milieu de terrain du Barça et du Bayern Munich, venu frôler le poteau droit de Thibaut Courtois (5e). Ces avertissements sans frais ont eu le mérite de réveiller un peu les stars madrilènes, en premier lieu Vinicius, dont la frappe enroulée s'est écrasée sur l'autre poteau, le gauche (11e), puis Kylian Mbappé, qui a très mal négocié une contre-attaque en voulant décaler Arda Güler (14e).

Bien en place défensivement, les Néerlandais ont multiplié les sorties de balle osées, jusqu'à obtenir un pénalty pour une semelle d'Aurélien Tchouaméni sur Mijnans, transformé par le vétéran Ivan Perisic (32e s.p, 1-0). Ils sont certainement passés tout près du coup parfait, ensuite, lorsque Mijnans, encore lui, a trop croisé sa frappe à la suite d'un une-deux avec van Bommel (40e), et que le milieu japonais Kodai Sano a manqué de quelques centimètres pour pouvoir reprendre un ballon de la tête (45e+3).

CONTRÔLE, JONGLE, REPRISE

Encore rentrés aux vestiaires menés au score et sous les sifflets, comme samedi dernier, les Merengues ont, au final, tout fait basculer en l'espace de 15 minutes, portés par l'entrée fulgurante de Jude Bellingham. Le milieu anglais, déjà décisif contre le Celta, a à nouveau sonné la révolte en menant au but égalisateur du capitaine Federico Valverde (50e, 1-1) et en régalant le Bernabéu d'un enchaînement de grande classe, contrôle, jongle, reprise de volée de l'extérieur du pied droit (60e, 2-1), qui a laissé Rafael Nadal et son fils sans voix en tribunes.

Idéalement servi par son compère favori Arda Güler, Mbappé, maladroit jusque-là, n'a cette fois-ci pas pardonné la perte de balle adverse d'un tir croisé (64e, 3-1), avant de s'offrir un doublé 20 minutes plus tard (84e, 4-1) pour prendre la tête du classement des meilleurs buteurs avec six unités

La folle remontée merengue s'est ensuite transformée en "manita", après un cinquième but libérateur de Vinicius (87e, 5-1), qui avait touché les montants à deux reprises.

Surpris par Naples, Manchester City contrarié aussi en Europe

Mené deux fois par Naples, Manchester City a arraché le nul (2-2) grâce à Rayan Cherki mardi en Ligue des champions, devant son public, guère rassuré après une nouvelle prestation bien en deçà des promesses du début de saison. Même l'Europe ne leur sourit plus: alors qu'ils avaient remporté trois de leurs quatre premiers matches en C1, Enzo Maresca et ses hommes ont été rattrapés par l'apathie et le manque d'inspiration qui les accablent en Premier League depuis un mois sans victoire (trois défaites, un nul). Naples n'est pourtant pas au mieux de sa forme. Déjà distancé dans la course au scudetto (8e avec 14 points de retard sur la Lazio), le Napoli n'a remporté qu'un seul match de C1, dans la douleur face à Bodoe/Glimt (4-3). Ses deux précédents déplacements européens s'étaient soldés par des déroutes (3-1 à Villarreal et 4-1 à Porto). Mais bien regroupés en défense et prenant confiance au fil des erreurs mancuniennes, les Napolitains, avec le revenant Kevin De Bruyne à la baguette, en ont fait voir de toutes les couleurs à un bien pâle Manchester City, à l'image de son buteur Erling Haaland, transparent.

Il a fallu attendre la fin de la première période pour que le rythme de la rencontre, jusque-là insipide et disputée dans un Etihad Stadium bien calme, s'accélère. Et c'est Naples qui a fait frémir les Citizens et leurs supporters. A la 39e minute, un centre de Matteo Politano a trouvé Scott McTominay dans la surface, mais l'Ecossais, ancien chouchou du public de Manchester United, a raté sa reprise de la tête. Quatre minutes plus tard, Politano, toujours, a propulsé son corner sur Sam Beukema, mais sa tête à bout portant a été détournée par Gianluigi Donnarumma.

Au retour des vestiaires, le Napoli s'est montré immédiatement dangereux : sur une passe lumineuse de De Bruyne, Noa Lang est parti seul au but, mais s'est fait reprendre in extremis par la défense anglaise (46e).

Ce n'était que partie remise pour les Italiens : après un ballon récupéré par Billy Gilmour, Rasmus Hojlund a fait mouche d'une frappe croisée (55e, 1-0). Maresca a alors fait entrer Jeremy Doku, en remplacement d'Allan. Beaucoup plus tranchant que son coéquipier brésilien, l'international belge a aussitôt distillé un centre parfait pour Ayyoub Bouaddi, dont la reprise instantanée a ramené les deux équipes à égalité, pour son premier but professionnel à 19 ans (67e, 1-1).

Alors qu'ils pensaient avoir pris l'ascendant, les Citizens se sont fait surprendre une nouvelle fois par Lang (76e, 2-1) qui a redonné l'avantage et l'espoir au Napoli de signer sa première victoire en Angleterre à sa 14e tentative.

Manchester City est parti à l'assaut et après deux poteaux qui ont sauvé le Napoli, Rayan Cherki a ramené les deux équipes à égalité (86e, 2-2), ce qui n'a pas empêché son équipe de sortir sous les sifflets nourris des supporters mancuniens. "On a montré une détermination et une consistance qu'on n'arrive rarement à avoir en championnat jusqu'à présent", s'est réjoui l'entraîneur de Massimiliano Allegri. "Au final, ce nul est un nul logique.

Ce point pourrait être très important pour nous", a-t-il espéré. "Nous voulons tous gagner des matches, a de son côté assuré Maresca. Mais malheureusement, en ce moment c'est comme ça, nous devons être patients, continuer à travailler, apprendre et avancer".

Dortmund vient contrarier un Arsenal à deux visages

Arsenal, finaliste sortant, a alterné séquences de domination et périodes de fragilité contre le Borussia Dortmund (1-1), leader invaincu de Bundesliga venu récupérer un point au courage, mardi à Londres, en Ligue des champions. Après cinq journées, les Londoniens demeurent invaincus (3 victoires, 2 nuls) et dans le top 8 de la phase de ligue, mais ils nourriront des regrets après avoir levé le pied en début de seconde période, une mauvaise habitude récente. Le N.14 de Dortmund, Maximilian Beier (54e, 1-1), a répondu à celui d'Arsenal, Viktor Gyökeres (10e, 1-0), et privé les Gunners d'une victoire à domicile, ce qui était devenu la norme. Les Gunners avaient gagné leurs douze matches précédents à la maison en phase de ligue. "J'adore la façon dont l'équipe a joué, je pense qu'il n'y a aucun doute sur notre supériorité, notre domination, la menace que nous avons représentée. C'est incroyable qu'à certains moments le ballon n'ait pas fini au fond des filets", a réagi en conférence de presse Mikel Arteta, avançant un manque de "chance" et de précision dans la finition.

Confronté au forfait de David Raya, blessé à une épaule samedi, l'entraîneur d'Arsenal a titularisé le gardien numéro deux Kepa Arrizabalaga, pas toujours rassurant lors de ses intérims précédents. L'Espagnol a passé l'essentiel de la première période comme un spectateur, se contentant de capter ou repousser quelques ballons aériens, ou de fermer l'angle sur un tir en coin de Joane Gadou (45e). La domination et la maîtrise d'Arsenal ont été telles que ces occasions-là se sont rarement présentées.

D'entrée, les Gunners ont imprimé leur rythme et confisqué le cuir, avec ce mélange de patience, d'aisance technique et de puissance qui les caractérise. Et dès la 10e minute, Gyökeres a fait mouche depuis l'extérieur de la surface d'une frappe pure à la délicieuse trajectoire qui monte et redescend aussi vite, au-dessus du gardien Gregor Kobel (10e, 1-0).

ARSENAL ÉVITE LE PIRE

Déclassé derrière Kai Havertz cette saison en Premier League (une seule titularisation en 11 journées), l'avant-centre suédois parvient à exister sur la scène européenne, dans le onze de départ et au tableau d'affichage.

Contre le Slavia Prague (2-1), au dernier match, il avait déjà ressorti sa célébration du buteur masqué, avec une passe décisive puis une réalisation à son actif. Il sera toutefois intéressant de voir si Arteta maintiendra l'attaquant de 28 ans dans l'équipe de départ quand l'adversité s'élèvera, notamment durant la prochaine journée avec la venue du Real Madrid de Thibaut Courtois, le 9 décembre. L'entraîneur devra d'ici-là méditer sur la baisse d'intensité qui rattrape son équipe au retour de la mi-temps. C'est arrivé samedi à Newcastle (2-2), avec deux buts encaissés aux 49e et 62e minutes, et ce fut encore le cas mardi.

Le public de l'Emirates a connu un premier gros frisson sur un centre de Daniel Svensson que Beier a été à deux doigts de reprendre, devant un but ouvert (48e). Et le coup de froid est arrivé peu après : le jeune défenseur français Gadou, au bout d'une chevauchée fantastique déclenchée depuis sa moitié de terrain, a servi Beier, lequel a éliminé Gabriel d'un crochet et placé une frappe entre Kepa et son poteau gauche (54e, 1-1).

L'ambiance aurait même pu devenir glaciale, dans un Emirates dominé par les chants des supporters allemands, si le but de Jobe Bellingham n'avait pas été invalidé pour un court hors-jeu (68e).

Le club au canon a repris du poil de la bête, ensuite, et multiplié les occasions, avec un déficit de précision cependant rédhibitoire : une tête plongeante de Gyökeres a filé à côté (76e) et un tir de Declan Rice s'est échoué sur un poteau (84e).

Dortmund, avec dix points, prend la septième place en attendant les autres matches de mercredi. L'équipe dirigée par Niko Kovac jouera contre l'Inter Milan et Aston Villa dans les prochaines journées. Mardi, le BVB a pris "un gros point à l'extérieur chez Arsenal, pour nos supporters, notre équipe, notre club", s'est félicité l'entraîneur du BVB, heureux du visage "plus courageux" affiché en seconde période.

Résultats de mardi soir

Galatasaray - Aston Villa	1-0
Bodø/Glimt - LASK Linz	1-0
RB Leipzig - Lens	3-1
Real Madrid - PSV Eindhoven	5-1
Manchester City - Naples	2-2
Arsenal - Borussia Dortmund	1-1
Feyenoord Rotterdam - FC Porto	0-1
Côme - AEK Athènes	1-0
Slovan Bratislava - Betis Séville	0-2

KARINE BECHET, PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION COMITAS GENTIUM FRANCE-RUSSIE

« La stratégie de l'OTAN , une folie qui pourrait mener à la disparition de l'Europe »

L'OTAN cache de moins en moins ses velléités guerrières contre la Russie et appelle les populations à s'y préparer. Pour le ministère russe des Affaires étrangères, les atlantistes envisagent le conflit dans les trois à cinq années à venir. Selon Karine Bechet, cela serait une erreur stratégique pour l'Occident.



Ph : DR

Le 20 novembre, lors du point presse, Maria Zakharova, la porte-parole du ministère russe des Affaires étrangères, a déclaré que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) se préparait ouvertement à la guerre contre la Russie. Il est vrai que l'Alliance ne s'en cache plus. Lors de la réunion de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN à Berlin, le 23 novembre, Mark Rutte a directement appelé les gouvernements à préparer les populations civiles à un conflit armé avec la Russie. Très concrètement, selon le secrétaire général de l'OTAN : « Il s'agit d'impliquer toute la société. Cela signifie que nous devons mobiliser les entreprises, les institutions, les collectivités et les citoyens. » Vous êtes prêts ? Non ? Ils vous prépareront, car eux sont prêts. En tout cas, ils le pensent. Ils veulent le penser. Et en donnant la Suède, le Danemark, la Norvège et la Finlande en exemple concernant la préparation de la population, Mark Rutte estime que les gens doivent collaborer… et surtout ne pas gêner l'armée. Voici votre place. Ne pas gêner. Et si besoin, se sacrifier. Avec le sourire, mais surtout en silence. N'ayez aucun doute : si l'OTAN met sa « Théorie de la victoire » en place, elle ne conduira pas à la victoire, mais à la disparition de l'Europe. Comme le souligne Maria Zakharova : « Ce concept de plans de Théorie de la Victoire est une folie complète. Cela montre qu'il n'y a qu'une seule chose que veulent les stratèges de l'OTAN et c'est la guerre. » Dans cette conception, l'OTAN prévoit la systématicité des frappes en profondeur en Russie… sur des infrastructures civiles.

« CONVAINCRE LA RUSSIE QUE L'OTAN RENONCERA À SES VELLÉITÉS GUERRIÈRES NE SIGNIFIE PAS QUE L'OTAN Y RENONCE. CELA SIGNIFIE AVANT TOUT QUE LES ÉTATS-UNIS ONT BESOIN AUJOURD'HUI QUE LA RUSSIE Y CROIT ».

En toute logique, l'Alliance appelle les entreprises à collaborer pour produire plus d'armes de longue portée. Et une collaboration approfondie avec l'entrepreneuriat est instaurée. Ainsi, l'Alliance estime que la Russie va rester les bras croisés pendant ces années. Il est vrai que les négociations, qui s'enchaînent sans résultat autre que de gagner du temps, doivent donner aux atlantistes le délai nécessaire, laissant la Russie admirer le spectacle des gentils cow-boys pacifistes contre les vilaines Folcoches. Comme l'a ouvertement déclaré Jared Kushner, le négociateur américain pour la Russie : les États-Unis souhaitent que la Russie soit persuadée de l'absence de volonté de confrontation de l'OTAN. Convaincre la Russie que l'OTAN renoncera à ses velléités guerrières ne signifie pas que l'OTAN y renonce. Cela signifie avant tout que les États-Unis ont besoin aujourd'hui que la Russie y croit. Et donc qu'elle donne le temps aux pays membres de se remilitariser, puisqu'il y a un sérieux problème ici. Si, en juin 2025, les pays membres de l'OTAN se sont engagés à passer leur budget militaire à 5 % du produit intérieur brut, faisant fi des crises sociales, qui touchent les pays européens, tous ne l'ont pas encore réalisé. Et relancer la production industrielle militaire après des années de désindustrialisation, de chute du niveau de préparation des ingénieurs et de faiblesse de la recherche stratégique demande du temps. La Russie doit donc croire que l'OTAN n'est pas une menace pour elle. Et pour cela, elle doit croire que les Américains veulent la paix en Ukraine. Il faut l'endormir… pour mieux frapper ensuite. Mais sa patience n'est pas de la naïveté et le ministère russe des Affaires étrangères le laisse parfaitement comprendre. Pour autant, la plus grande erreur de l'OTAN consisterait à croire qu'à l'approche d'un danger existentiel pour sa sécurité, la Russie ne répondrait pas directement, pour mettre fin à la source du danger. Plusieurs fois, les dirigeants russes ont tenté d'expliquer aux Occidentaux qu'ils ne se battraient pas de la même manière en Ukraine ou face à eux. L'Ukraine est une terre russe, peuplée majoritairement de Russes. Le pays retient ses forces, pour préserver la terre et les hommes. Sa terre et ses hommes. L'Occident est une terre étrangère. Si elle présente un danger, la réponse sera fulgurante. Surtout avec l'annonce d'une volonté de frappes massives en profondeur contre des cibles civiles en Russie. Et le résultat sera le même, que l'OTAN agresse ouvertement la Russie ou qu'elle fasse semblant de « répondre ». La capacité du discours à recréer une réalité a des limites. Dans un très bon article publié récemment sur la souveraineté et l'arme nucléaire, Dmitri Medvedev, le vice-président du Conseil de sécurité de la Fédération de Russie, revient sur le droit imprescriptible des États à défendre leur sécurité nationale… sans avoir à prendre le risque d'être quasiment détruit pour cela. S'il place son argumentation juridique dans le cadre du lancement de l'opération militaire spéciale en 2022, il serait naïf d'imaginer que la logique de la Russie soit différente en cas de finalisation par l'OTAN de préparatifs d'agression visant la Russie. Et l'OTAN commettrait ici une erreur stratégique, qui lui serait fatale. La Russie n'attendra pas les bras croisés. Elle a largement développé ses capacités industrielles et militaires ces dernières années, la société est reconsolidée et sort petit à petit de la boboïsation occidentale et même s'il reste des élites toujours orientées vers l'Occident, elles perdent de leur poids et de leur légitimité proportionnellement à la radicalisation atlantiste. Peut-on en dire autant de l'Occident ? D'autant plus que si les Russes comprennent pour quoi ils se battent – pour leur terre, pour leur histoire, pour leur culture – les Occidentaux ne pourront pas compter sur la population. Même en suivant les conseils de Mark Rutte. Il serait bon d'y réfléchir…

Par Karine Bechet docteur en droit public, animatrice du site Russie Politics

ALORS QUE TRUMP ANNONCE UN ACCORD DÉBUT JANVIER

Zelensky mise sur le Congrès US qui prendra ses fonctions en janvier

Le dirigeant ukrainien Volodymyr Zelensky a annoncé qu'il réclamerait au Congrès « de nouvelles sanctions massives et une aide militaire si Donald Trump échouait à mettre fin au conflit d'ici à la fin de l'année. Le chef du régime de Kiev cherche ainsi à capitaliser sur la prise de contrôle du Capitole par les démocrates en janvier 2027. Volodymyr Zelensky s'est adressé au Congrès américain pour lui demander d'intensifier la pression sur la Russie si le président américain Donald Trump ne parvenait pas à mettre fin au conflit en Ukraine d'ici la fin de l'année. Dans une interview accordée à Bloomberg, le chef du régime de Kiev a fait part de son intention de réclamer un important programme d'aide militaire ainsi qu'un durcissement des sanctions à l'encontre de Moscou. Selon l'agence de presse, cette déclaration traduit la volonté de Zelensky de tirer parti des récents revers électoraux du président américain. Les défaites essuyées par le Parti républicain lors des élections de mi-mandat de novembre ont permis aux démocrates de remporter la majorité au Sénat comme à la Chambre des représentants. Le nouveau Congrès entrera en fonction en janvier 2027. Les intentions de Zelensky ont été révélées alors que l'administration Trump a fait part aux responsables européens et ukrainiens de son souhait de parvenir à un accord de paix entre Moscou et Kiev d'ici début janvier, c'est-à-dire avant que les démocrates ne prennent le contrôle du Congrès.

R. I.

FERMETURE DE LA FRONTIÈRE RUSSE

Jusqu'à 600 000 euros de pertes annuelles pour les régions estoniennes

Le Premier ministre estonien, Kristen Michal, a reconnu que la fermeture des points de passage routiers avec la Russie pourrait entraîner des pertes annuelles de 500 000 à 600 000 euros pour les municipalités de Narva et de Setomaa, selon les estimations de ces dernières. Tallinn prépare un dispositif de soutien aux régions concernées.

R. I.

DE NOMBREUX CAS DANS LES HÔPITAUX EUROPÉENS

La Russie peut vaincre la menace des nouvelles «superbactéries» dans l'UE

La Russie dispose d'un médicament, la fluorothiazinone, déjà mis en circulation, « capable de lutter contre les souches résistantes aux antibiotiques d'une bactérie pouvant provoquer des pneumonies et des infections sanguines potentiellement mortelles , qui se propage actuellement dans les hôpitaux européens ». C'est ce qu'a déclaré le directeur scientifique du centre de recherche Gamaleïa en Russie Alexandre Guintsbourg.

La fluorothiazinone, nouveau médicament russe, » serait capable de réussir là où les antibiotiques conventionnels ont échoué et qui a déjà permis de sauver des centaines de patients, notamment ceux souffrant d'infections postopératoires graves », affirme le responsable russe Alexandre Guintsbourg, dans ses déclarations à l'agence russe RIA Novosti,, dans sa réactions aux mises en garde du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC) concernant la propagation alarmante de la bactérie Klebsiella pneumoniae. L'organisme de surveillance a rapporté le 18 novembre dernier que les infections sanguines causées par des souches résistantes à des antibiotiques puissants, connus sous le nom de carbapénèmes, ont augmenté de 72 % dans les pays de l'UE depuis 2019.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a confirmé ce constat, indiquant avoir relevé une résistance à des antibiotiques essentiels dans au moins la moitié des échantillons de Klebsiella pneumoniae analysés dans près d'un pays européen sur deux. Cette bactérie vit normalement, sans causer de dommages, dans le tube digestif humain ; elle peut toutefois provoquer des pneumonies, des infections des voies urinaires et des infections sanguines potentiellement mortelles, particulièrement chez les patients hospitalisés. Certaines souches résistent même aux antibiotiques de dernier recours, même si l'Union européenne dispose de plusieurs médicaments approuvés capables de traiter certaines infections résistantes. Alexandre Guintsbourg a déclaré que « la Russie a déjà mis en circulation un médicament, la fluorothiazinone, capable de contrer cette menace », précisant que ce traitement « avait permis de sauver des centaines de patients et qu'il était utilisé pour traiter des complications postopératoires graves, proches de la septicémie ».

FLUOROTHIAZINONE, UN MÉDICAMENT RUSSE QUI A SAUVÉ DES CENTAINES DE VIES COMME CE FUT LE CAS POUR SPOUTNIKV CONTRE LA COVID19

Selon le directeur scientifique du Centre de recherche Gamaleïa, le ministère russe de la Santé examine actuellement des documents en vue d'une autorisation d'utilisation plus large pour traiter les infections résistantes aux antibiotiques. La Russie a enregistré la fluorothiazinone pour la première fois en avril 2024 pour le traitement des infections complexes des voies urinaires, en l'associant avec la céfépime. Contrairement aux antibiotiques conventionnels, ce médicament agit pour neutraliser les bactéries plutôt que de les tuer directement, en perturbant les mécanismes qui leur permettent de provoquer des maladies.

Le médicament a fait l'objet de plusieurs essais cliniques. Un essai randomisé mené en 2024 auprès de 357 patients a montré que l'association de la fluorothiazinone et de la céfépime permettait d'atteindre un taux de guérison de 75,6 %, contre 50,8 % pour la céfépime associée à un placebo. Les chercheurs ont par ailleurs indiqué qu'aucun effet indésirable grave n'avait été observé au cours de l'étude.

Un autre essai, portant sur 280 patients et publié en octobre, a démontré une efficacité comparable à celle d'un antibiotique classique dans le traitement des infections urinaires récidivantes. La fluorothiazinone subira-t-elle le sort du Spoutnik V ?

R. I.

CIA ET LE BUREAU DU DIRECTEUR DU RENSEIGNEMENT AMÉRICAIN CIBLÉS

Une cyberintrusion secoue les services de renseignement des États-Unis

La CIA et le Bureau du directeur du renseignement américain ont subi une cyberintrusion sur un réseau d'analyse de données publiques. Aucune information classifiée n'aurait été compromise, mais l'étendue des données exposées reste incertaine. L'incident survient après plusieurs alertes informatiques au sein de l'État fédéral.



Ph : DR

La CIA et plusieurs services de renseignement américains ont été victimes d'une intrusion informatique. Selon une enquête du New York Times publiée mardi 24 novembre, des pirates ont pénétré un système partagé par la CIA et le Bureau du directeur du renseignement national (ODNI). L'incident aurait exposé des données non classifiées, sans atteindre les réseaux hébergeant les secrets de défense. Le système visé sert à exploiter le renseignement dit « de source ouverte » : articles de presse, contenus publiés sur Internet, images satellites commerciales ou bases de données accessibles à l'achat. Les informations ne sont pas secrètes en elles-mêmes, mais leur sélection et leur croisement peuvent révéler les sujets surveillés par les analystes américains. L'Agence nationale de renseignement géospatial aurait aussi été concernée.

LES CYBERATTAQUES S'ENCHAÎNENT

À ce stade, les autorités n'ont identifié publiquement ni les auteurs de l'attaque ni la méthode employée. L'étendue exacte des informations consultées reste inconnue. Interrogé par la presse, l'ODNI assure qu'aucune capacité critique ni aucun système classifié n'a été perturbé.

Selon une source citée par l'Associated Press, l'incident a depuis été résolu. L'affaire survient dans une série d'incidents qui embarrassent les administrations fédérales. Le FBI enquête sur une intrusion dans une base nationale de données policières, tandis que des systèmes du ministère de l'Agriculture ont récemment été affectés. L'Agence de sécurité nationale a aussi subi une panne de son réseau de communications classifiées, attribuée par les responsables américains à des opérations techniques, et non à une cyberattaque. Pour Washington, l'enjeu dépasse donc la seule protection des documents secrets. Même un réseau non classifié peut livrer de précieuses indications sur les priorités et les angles morts du renseignement. L'intrusion rappelle la vulnérabilité d'outils numériques devenus indispensables à la sécurité nationale.

R. I.

SUR L'OPÉRATION «SAUVER SARKO»

L'ex-président Nicolas Sarkozy de nouveau devant la justice en 2027

L'ex- président français Nicolas Sarkozy et Carla Bruni seront jugés l'an prochain, pour leur rôle dans la rétractation de Ziad Takieddine. L'ancien locataire de l'Elysée, qui réclamait des peines plus sévères pour les récidivistes avait qualifié de «cauchemar» ses vingt jours de détention à la Santé. Son calendrier judiciaire s'alourdit encore. Onze personnes seront jugées à Paris dans l'affaire baptisée « Sauver Sarko ». La décision de renvoi devant le tribunal concerne notamment Nicolas Sarkozy, Carla Bruni et Michèle Marchand, dite « Mimi Marchand », figure de la presse people surnommée la « papesse des paparazzis ». Les audiences sont fixées du 3 novembre au 2 décembre 2027. Le couple devra répondre de « recel de subornation de témoin » et de « participation à une association de malfaiteurs en vue de commettre une escroquerie en bande organisée ». Les magistrats soupçonnent les époux d'avoir participé à une opération visant à obtenir, moyennant paiement, la rétractation de Ziad Takieddine. Cet intermédiaire franco-libanais comptait parmi les principaux témoins à charge dans l'enquête sur le financement libyen de la campagne présidentielle de 2007. Une rétractation très vite remise en cause

En novembre 2020, Takieddine avait publiquement changé de version dans les colonnes de Paris Match et sur BFMTV : il disait retirer ses accusations. Quatre ans plus tôt, il avait assuré avoir acheminé depuis la Libye de Mouammar Kadhafi cinq millions d'euros en espèces destinés à la campagne de Sarkozy. Les enquêteurs soupçonnent les organisateurs d'avoir promis plusieurs millions d'euros pour obtenir ce revirement. Le revirement n'a pas tenu. Le 14 janvier 2021, Takieddine avait fait marche arrière devant les juges et réaffirmé ses déclarations précédentes. Une conversation téléphonique écoutée par les enquêteurs donne aussi un aperçu des échanges autour de l'affaire. Hervé Gattegno, alors journaliste à Paris Match et au Journal du dimanche, disait à son patron Arnaud Lagardère : « Et puis tu connais Sarko, il veut se mêler de tout, […] il veut prendre la main. » Mort au Liban en septembre 2025, Takieddine ne pourra pas être entendu au procès. Sarkozy conteste les accusations.

LES PEINES PLANCHERS POUR LES AUTRES, LE CAUCHEMAR POUR SARKOSY CONTINUE ET LA COUR D'APPEL DOIT RENDRE SA DÉCISION SUR LE VOLET LIBYEN LE 30 NOVEMBRE

Cette affaire s'ajoute à un calendrier déjà chargé. La cour d'appel doit rendre sa décision sur le volet libyen le 30 novembre. En première instance, le 25 septembre 2025, Sarkozy avait écopé de cinq ans de prison pour association de malfaiteurs. Incarcéré à la prison de la Santé le 21 octobre, il y avait passé vingt jours avant d'être remis en liberté sous contrôle judiciaire le 10 novembre. Lors du procès en appel, le parquet général a requis sept ans d'emprisonnement, 300 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Lors de l'audience du 10 novembre, Sarkozy avait raconté son expérience de la détention en la qualifiant de « cauchemar ». Il avait ajouté : « C'est dur, c'est très dur, ça l'est certainement pour tout détenu, je dirais même que c'est éreintant. » Le 10 décembre 2025, son livre Le Journal d'un prisonnier paraissait. « J'ai écrit au Bic sur une petite table en contreplaqué, tous les jours », avait-il confié au Figaro. Il avait remis ses pages à ses avocats et achevé le manuscrit après sa libération. Vingt jours de détention lui auront donc fourni la matière d'un livre. Le contraste avec ses discours d'autrefois est saisissant. Le 1er août 2007, devenu président, Sarkozy défendait les peines planchers pour les récidivistes : « Quand on est multirécidiviste, on doit être puni plus sévèrement quand on revient devant le même tribunal ». En 2015, il réclamait la suppression des remises de peine automatiques et lançait : « Toute peine prononcée doit être exécutée. » L'ancien président compte aujourd'hui deux condamnations définitives : trois ans d'emprisonnement, dont un an ferme aménagé sous bracelet électronique, dans l'affaire des écoutes, et un an, dont six mois ferme aménageables, dans le dossier Bygmalion. Il attend aussi le verdict de son procès en appel dans l'affaire libyenne et doit comparaître en 2027 dans l'affaire « Sauver Sarko ». La question peut donc lui être retournée : quelle peine plus sévère réclamerait-il aujourd'hui pour un justiciable qui cumule deux condamnations définitives et de nouveaux procès ?

R. I.

SE BASANT SUR LES DONNÉES DE VOL

«Un chasseur français survole la mer Noire près de la Russie pendant 4 H» selon Ria Novosti

Un avion de chasse français Mirage 2000D a survolé la mer Noire pendant au moins quatre heures, a rapporté, hier, RIA Novosti, se basant sur les données du vol. « Dans la matinée de lundi » indique la même source « , l'appareil est apparu puis a disparu à plusieurs reprises des radars dans cette zone maritime, avant de disparaître définitivement à 13h43 GMT » précise Ria Novosti.

R. I.

ONU

Près de 47.000 femmes et filles tuées par un proche en 2025

Quelque 47 000 femmes et filles ont été tuées par des proches en 2025 dans le monde, un chiffre comparable à celui des années précédentes, a indiqué l'Organisation des Nations unies (ONU) dans son dernier rapport. Les estimations de l'ONU Femmes et de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime font état d'un nombre de femmes et de filles tuées par un partenaire intime ou un membre de leur famille, qui reste stable depuis plusieurs années, oscillant entre 45.000 et 51.000. L'an dernier, 78.000 homicides volontaires ont été commis sur des femmes et 60% d'entre sont des féminicides commis par des proches, selon ce rapport publié lundi à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Le terme féminicide désigne les homicides de femmes et de filles liés au genre. Ce bilan de femmes et filles tuées par un partenaire intime ou un membre de leur famille, établi sur la base de l'analyse de statistiques provenant de 122 pays et territoires, correspond à 129 victimes chaque jour. Alors que les femmes représentaient 19% des victimes d'homicides dans le monde en 2025, 60% d'entre elles ont perdu la vie dans la sphère privée, contre seulement 11% des homicides des hommes dans ce contexte. L'ONU souligne ainsi «l'urgence de garantir que la prévention de la violence domestique prenne en compte les relations intimes, ainsi que les relations au sein de structures familiales plus larges». Bien qu'aucune région n'est épargnée, l'Afrique a enregistré une nouvelle fois le plus grand nombre de victimes de féminicides commis par un proche (22.100), devant l'Asie (15.100), les Amériques (7.400), l'Europe (2.100) et l'Océanie (300). Le rapport relève également que, malgré la baisse des taux d'homicide à l'échelle mondiale, les taux de feminicide ont diminué plus lentement notamment dans les Amériques et en Europe. Cela suggère, d'après l'ONU, «que ces crimes sont profondément enracinés dans les normes sociales et les stéréotypes de genre, et met en évidence l'existence d'obstacles spécifiques entravant l'accès des femmes et des filles à la justice».

R. I.

EN L'ABSENCE D'AVANCÉES DANS LES NÉGOCIATIONS

Grève non annoncée paralyse plusieurs trains Eurostar hier

Plusieurs trains Eurostar ont été annulés hier en raison d'une grève non annoncée d'une partie du personnel de la compagnie. Selon un avis publié sur le site internet d'Eurostar, plusieurs trains prévus hier entre Londres, Paris et Bruxelles ont été annulés. La compagnie a indiqué que les passagers concernés pouvaient modifier leur date de voyage ou obtenir un remboursement intégral. Le personnel d'Eurostar a entamé une grève hier, pour réclamer « des augmentations de salaire dans le cadre des négociations salariales annuelles obligatoires » indiquent, hier, des médias locaux la chaîne, citant une source syndicale. La direction d'Eurostar a indiqué que les négociations avec le syndicat « étaient en cours et que l'entreprise restait ouverte à un dialogue constructif », selon la même source.

R. I.

SOUDAN

19 civils tués par des attaques de drones

Environ 19 civils ont été tués et plus de 20 autres blessés lors d'attaques de drones ciblant les villes de Damazin et d'Al-Roseires dans l'État du Nil Bleu, dans le sud-est du Soudan, ont indiqué des médias locaux et étrangers, hier, de sources de témoins oculaires.



Ph : DR

Un témoin oculaire à Damazin a déclaré à Xinhua que les attaques avaient commencé mardi matin et s'étaient poursuivies jusqu'au soir, la plupart des victimes ayant été recensées lors des frappes nocturnes. Quatre drones ont ciblé des quartiers résidentiels de la ville ce soir-là, a ajouté le témoin. L'organisation bénévole de défense des droits humains « Emergency Lawyers » a déclaré dans un communiqué que des frappes menées mardi soir ont touché plusieurs quartiers de Damazin, faisant 19 morts et 15 blessés parmi les civils. Les victimes appartenaient à trois familles et comptaient six femmes.

À Al-Roseires, des drones ont également frappé le barrage, les centrales électriques et les installations électriques, selon le groupe. Elle a tenu les Forces de soutien rapide (FSR), une force paramilitaire, responsables des attaques, avertissant que les frappes sur des quartiers résidentiels et des infrastructures vitales mettent en danger la vie des civils et menacent l'accès aux services essentiels. Parallèlement, l'organisation de volontaires Sudan Doctors Network a également accusé les RSF d'être responsables des attaques, faisant état de 17 civils tués et de plus de 14 blessés. Le réseau a indiqué que les victimes avaient été touchées à leur domicile et dans les environs, précisant que, selon ses informations vérifiées, la zone visée était résidentielle. Il a appelé les Nations Unies, le Conseil des droits de l'homme et les mécanismes internationaux compétents à mener une enquête indépendante, à documenter les violations et à traduire les responsables en justice. Ces dernières attaques surviennent dans un contexte d'escalade du recours aux drones dans les opérations militaires soudanaises. Ces derniers mois, les frappes de drones ont ciblé de plus en plus fréquemment des zones résidentielles, des installations civiles et des infrastructures vitales dans plusieurs États, provoquant des victimes civiles, des déplacements de population et perturbant les services essentiels.

Début novembre, l'ONU a signalé que plus de 1 630 civils avaient été tués lors d'attaques de drones à travers le Soudan entre le début de 2026 et la fin octobre, soulignant la menace croissante que ces frappes font peser sur les civils. Plusieurs régions, dont le Darfour, le Kordofan, le Nil Bleu et Khartoum, ont été le théâtre d'attaques répétées de drones contre des zones peuplées et des infrastructures de services essentiels, ce qui suscite des inquiétudes quant aux conséquences humanitaires de ces attaques continues contre les infrastructures civiles. Le Soudan est en proie à un conflit armé entre les forces armées soudanaises et les RSF depuis avril 2023, qui a fait des dizaines de milliers de morts et des millions de déplacés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

LA REPRISE DES COMBATS AGGRAVE LA CRISE HUMANITAIRE

Les Nations unies ont exprimé leur «vive préoccupation» face aux informations faisant état d' »une reprise des combats au Soudan » , mettant en garde contre « l'aggravation de la crise humanitaire et le déplacement de milliers de personnes en raison de l'intensification des affrontements ». Lors d'un point de presse mardi, le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Stéphane Dujarric, a indiqué que la reprise des combats « aggravait une situation humanitaire déjà désastreuse dans la majeure partie du pays. » Il a fait état d'une évaluation menée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) et ses partenaires dans l'Etat du Nil-Bleu, qui a recensé le déplacement récent de plus de 6.700 familles. «La plupart de ces familles tentent de trouver refuge sous les arbres et ont un besoin urgent d'eau, de nourriture, de soins de santé, d'abris d'urgence et d'autres produits de première nécessité», a-t-il précisé. Le porte-parole a ajouté que les Nations unies et leurs partenaires humanitaires s'employaient à identifier les besoins urgents et à acheminer l'aide aux populations qui en ont besoin. Dans l'Etat du Kordofan-Occidental, M. Dujarric a également fait état du déplacement, lundi, de plus de 1.100 personnes de la localité d'Abou Zabad, portant à près de 7.500 le nombre de personnes ayant fui cette zone depuis la semaine dernière. Depuis avril 2023, le conflit opposant l'armée soudanaise aux Forces de soutien rapide (FSR) continue de ravager le pays, faisant des dizaines de milliers de morts et provoquant le déplacement d'environ 13 millions de personnes, dans un contexte d'aggravation de la crise humanitaire et de difficultés persistantes d'accès de l'aide aux zones sinistrées.

R. I.

CONFÉRENCE AFRICAINE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE, EN ETHIOPIE

La République sahraouie représentée par son ministre Adda Brahim Hmeim

La République sahraouie participe à la cinquième Conférence sur la santé publique en Afrique (CPHIA 2026), qui se tient à Addis-Abeba, avec la participation de dirigeants, de responsables, d'experts et d'institutions de santé africains et internationaux.

La République sahraouie est représentée à la conférence par le ministre de la Santé publique, Adda Brahim Hmeim, accompagné du chef du Département central des statistiques sanitaires, Intada Hamdi.

Cette participation vise à renforcer la présence de la République sahraouie dans les forums africains sur la santé, à échanger des expertises et expériences, afin de contribuer à l'amélioration des systèmes de santé et de la qualité des services de soins dans le continent.

La séance d'ouverture a rendu hommage à plusieurs dirigeants africains en reconnaissance de leurs approches et de leurs réalisations en matière de santé publique, soulignant le rôle du leadership politique dans le renforcement des systèmes de santé à travers le continent. Organisée sous le thème du renforcement de la souveraineté sanitaire africaine et de l'appropriation par le continent de son avenir sanitaire, la conférence met l'accent sur la mobilisation des ressources nationales pour financer les systèmes de santé, stimuler la production locale de vaccins, de médicaments et d'outils de diagnostic, et construire des institutions de santé publique solides, capables de prévenir, de détecter et de répondre aux menaces sanitaires.

La conférence, qui se déroule jusqu'au 27 novembre, propose des discussions sur les stratégies et priorités sanitaires africaines, notamment la numérisation des systèmes de santé et le renforcement de l'échange et du partage de données sanitaires sur les maladies et les épidémies via la plateforme numérique DHIS2.

R. I.

PUB

APRÈS UNE BRÈVE INTERRUPTION

Réouverture d'un important oléoduc, à Murzuq, sud-ouest de la Libye

La Compagnie nationale de pétrole libyenne (NOC) a annoncé la réouverture de l'oléoduc en provenance du champ pétrolier de Sharara et la reprise du pompage de pétrole brut, après un arrêt qui a duré environ 10 heures après qu'un groupe décrit comme « hors-la-loi » a fermé des vannes le long de l'oléoduc. Le pétrole a commencé à affluer dans les réservoirs de stockage de la société Akakus Oil Operations Company dans la ville de Zawiya, à environ 50 km à l'ouest de la capitale Tripoli, selon le journal local libyen Al-Wasat, citant la NOC. Plus tôt dans la journée, la NOC avait averti « d'une perte de production d'environ 350 000 barils par jour suite à la fermeture d'une vanne sur l'oléoduc du champ pétrolier de Sharara par un groupe non identifié ». Le champ pétrolier de Sharara, situé dans le bassin de Murzuq, au sud-ouest de la Libye, est le plus grand champ pétrolier du pays. Il revêt une importance capitale pour la production pétrolière et les recettes nationales de la Libye. **R. I.**

SOUDAN DU SUD

Le pays vise une production pétrolière supérieure à 200 000 b/j d'ici trois ans

Le Soudan du Sud a déclaré mardi qu'il prévoyait d'augmenter sa production de pétrole de 170 000 barils par jour à plus de 200 000 barils par jour d'ici deux ou trois ans. Le ministre intérimaire du Pétrole, Awow Daniel Chuang, a déclaré que la réalisation de cet objectif nécessiterait des investissements dans les technologies de pointe ainsi qu'un travail coordonné dans les domaines de la géologie, des installations, de la logistique et de la dynamique géopolitique. Lors de l'ouverture de la septième Conférence sur le pétrole et l'énergie du Soudan du Sud à Juba, la capitale du Soudan du Sud, Chuang a déclaré que la dynamique politique actuelle au Moyen-Orient, qui a fortement affecté l'industrie mondiale du pétrole et du gaz, crée à la fois des défis et des opportunités pour les producteurs de pétrole d'Afrique subsaharienne, notamment le Soudan du Sud, qui détient 3,5 milliards de barils de réserves de pétrole prouvées. NJ Ayuk, président exécutif de la Chambre africaine de l'énergie, a déclaré que le secteur pétrolier et gazier du Soudan du Sud était resté l'un des plus résilients durant les périodes difficiles, ajoutant qu'il avait le potentiel de contribuer à la sécurité énergétique mondiale. « Nous ne considérons pas le Soudan du Sud uniquement pour ce qu'il est aujourd'hui. Nous percevons son potentiel, et je pense que cette conférence permettra de définir précisément quel potentiel peut être concrétisé. C'est l'une des provinces les moins explorées et les moins forées au monde. Le potentiel en hydrocarbures y est immense », a déclaré Ayuk. Il a plaidé pour le renforcement de la compagnie pétrolière nationale, la Nile Petroleum Corporation, entreprise publique, afin qu'elle puisse explorer et forer des gisements pétroliers, ajoutant que le pétrole et le gaz sont des moteurs essentiels de la future transformation économique du Soudan du Sud. Madhieu Achuil Mawien, sous-secrétaire au ministère de l'Énergie et des Barrages, a déclaré que le gouvernement s'efforçait de développer le secteur énergétique du pays, qui est à la traîne par rapport au reste de la région. « Notre réseau électrique national présente d'importantes lacunes, ce qui ne permet pas de garantir l'interconnexion de tous les États. Pourtant, le Soudan du Sud possède encore un énorme potentiel en matière de ressources en énergies renouvelables et d'énergie hydroélectrique », a déclaré Mawien. **R. I.**

Mots croisés

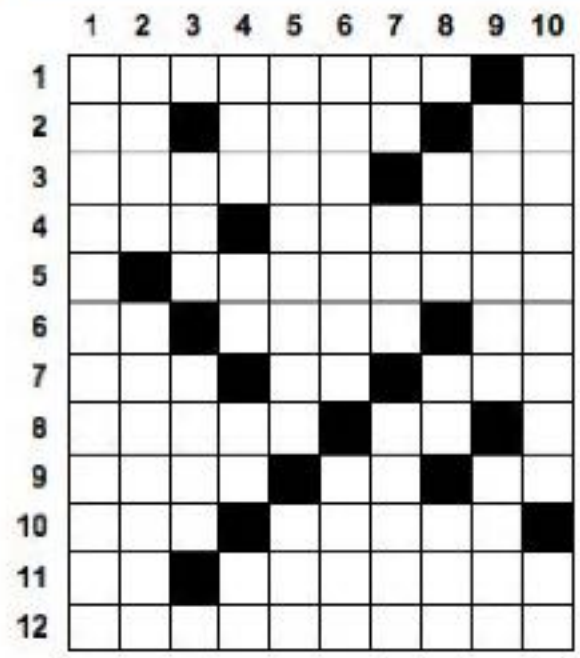

HORIZONTALEMENT

1- Rouleau brise-mottes - 2 - Signe musical - Sur la rose des vents - Adverbe de lieu - 3 - Lait caillé - Lentille - 4 - Vieille armée - Aiguisoirs - 5 - Très étonnée - 6 - Interjection - Abîmée - Sur une borne - 7 - Première pécheresse - Stère - Durillon - 8 - Usagée - Dupé - 9 - Enzymes - Radon - Repas phonétique - 10 - Jacasseuse - Traité - 11 - On l'envoya paître - Paysans - 12 - Ratifiées.

VERTICALEMENT

1 - Traitement des maladies par le froid - 2 - Roues à gorge - Escapade - 3 - Gomme - Arme des mousquetaires - 4 - Vieille monnaie - Ingurgité - Suit le docteur - Réfléchi - 5 - Fête de charité - A travers - 6 - Avantage - Femme d'un raja - 7 - De plus - En foule - Vente aux enchères - 8 - Nommé - Cuivre - En transe - 9 - Tirera du néant - Chef - 10 - Dent-de-lion - Nazi.

Mots fléchés

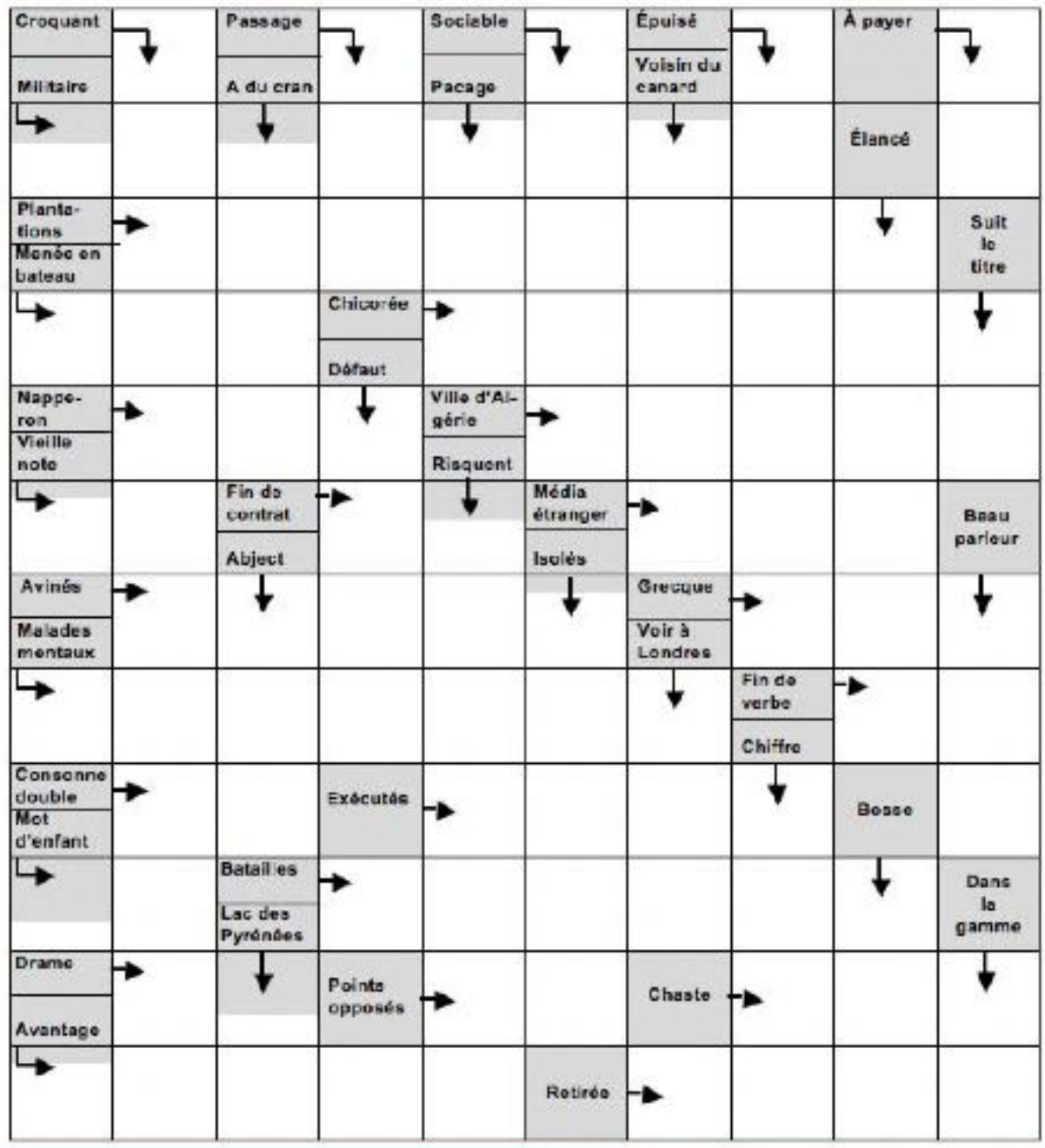

Mots masqués

Cette grille masque tous les mots de la liste. Rayez ces mots dans tous les sens, de haut en bas, de bas en haut, de gauche à droite et de droite à gauche, horizontalement, verticalement ou diagonalement. Les lettres restantes vous donneront la solution qui correspond à la définition suivante :

Menaçant (12 lettres)

C	E	E	N	R	U	O	F	O	E	G	A	B	R	E	H	N	M
A	I	R	E	E	S	O	R	E	L	C	S	E	R	E	O	X	E
G	Y	N	E	T	O	U	R	N	E	E	I	D	R	I	U	E	S
N	E	T	C	I	I	E	N	I	A	G	N	E	S	E	T	I	I
A	S	N	E	I	L	N	M	I	I	E	S	I	I	A	S	R	A
G	R	E	G	E	D	I	G	F	T	I	V	C	N	R	M	E	R
N	E	M	A	R	A	E	F	I	E	I	E	D	E	O	T	U	F
A	J	E	R	R	M	E	N	T	D	R	E	I	R	T	A	O	O
E	E	C	B	E	E	B	O	T	P	M	T	I	E	C	I	R	T
C	N	N	M	I	A	R	L	R	S	N	B	N	T	S	P	N	I
N	R	A	O	L	A	O	U	C	O	O	I	I	I	A	E	N	A
A	O	L	L	I	C	E	A	M	N	A	O	V	R	L	T	P	D
S	B	E	S	U	I	N	O	D	R	N	E	E	U	E	P	I	S
S	T	O	T	R	D	D	N	I	A	N	I	P	N	A	S	U	M
I	N	I	E	A	O	Q	U	A	I	L	R	D	R	C	L	O	A
A	O	T	L	R	E	T	E	U	Q	O	A	E	R	C	R	I	R
N	N	E	E	R	E	T	I	R	C	N	I	E	N	N	R	E	I
A	T	N	E	M	I	N	O	B	T	L	T	I	E	T	A	I	N

N. B. : une même lettre peut servir plusieurs fois

ACTION - ANTERIEUR - APPAREIL - BALLET - BONIMENT - BORNE - CORPULENT - CRITERE - DAME - DIGNITE - DISCRET - DIVISION - EFFIGIE - ETAIN - FILIERE - FOURNEE - FRAISE - GAINE - GANGA - HERBAGE - HERESIE - INCIDENT - INCLUS - INTENDANT - JERSEY - LANCEMENT - LIERRE - LOCUTION - MARIN - MORIBOND - MORNE - NAIN - NAISSANCE - OMBRAGE - OISIVE - ORAISON - PAREIL - PRECIEUX - QUAI - QUETE - RAINETTE - RODOMONT - ROUERIE - SCANDALE - SCLEROSE - TANDEM - TENDRE - TIERS - TOURNEE.

Solutions du précédent numéro

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT :

1 - Lésineries - 2 - Aviron - Ite - 3 - Er - Ta - A.R - 4 - Indélébile - 5 - Fô - Génée - 6 - Unau - Tr - Pa - 7 - Élue - Rad - 8 - Durit - Vite - 9 - Isée - Aisé - 10 - Sc - Rois - N.S - 11 - Térébrante - 12 - Est - Issues.

VERTICALEMENT :

1 - Latifundiste - 2 - E.V - Non - Usées - 3 - Sied - Aéré - Rt - 4 - Irrégulière - 5 - Nô - Lé - Ut - Obi - 6 - Entente - Airs - 7 - Aber - Visas - 8 - Il - Ie - Ris - Nu - 9 - Étal - Patente - 10 - Sérénade - Ses.

MOTS FLÉCHÉS

HORIZONTALEMENT :

Aberrantes - Épie - AAR - Cran - Avine - Lignée - Er - Musa - Rte - Lie - Mas - Osier - Gai - Rien - Persiflage - Leste - Nés - Rusée - Âtre.

VERTICALEMENT :

Éberlués - Élu - Épais - Ivres - Fringale - Sse - Ré - Irrite - Na ! - Aéré - Ife - Navet - Gel - Étai - Émanant - Erne - Aï - Ger - Os - Éros - Lèse.

MOTS MASQUÉS

PICOTIN

Recette du jour

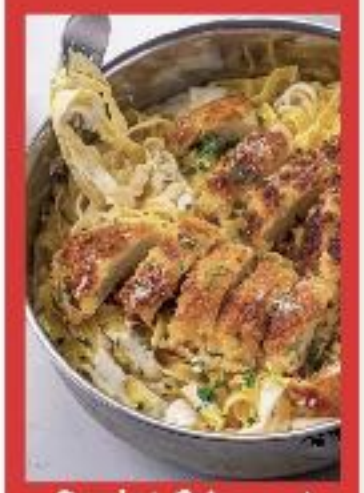

Poulet Crispy et Tagliatelles Alfredo

Ingrédients pour 4 personnes:

- 400 g Aiguillettes de poulet
- 500 g Tagliatelle
- 40 g Parmesan râpé
- 200 ml Crème liquide
- 60 gChapelure panko
- 2 pièces Ail
- 1 Œuf
- 2 traits Huile d'olive
- 2 pincées Sel & poivre

Préparation de la recette

1. Découpes aromatiques
Faites bouillir une casserole d'eau salée pour cuire les tagliatelle.
Épluchez et hachez l'ail.

2. Crème de la crème
Chauffez une sauteuse ou une poêle à feu moyen avec un filet d'huile d'olive.
Faites-y suer l'ail 1 à 2 min en remuant.
Versez ensuite la crème (cf. quantité), salez, poivrez.
Portez à frémissements puis, coupez le feu.

3. Trempette
Versez la chapelure panko dans un bol.
Cassez et battez l'œuf (cf. quantité) dans un autre avec 3 càs* d'eau, salez et poivrez.
Vous pouvez remplacer l'œuf par un yaourt.
Trempez le poulet dans l'œuf battu puis dans la chapelure.

4. Aller-retour
Chauffez une autre poêle à feu moyen avec un filet d'huile d'olive.
Faites-y cuire le poulet pané 3 min par face, jusqu'à ce qu'il soit doré et chaud à cœur.
Si besoin, baissez le feu en cours de cuisson pour éviter que ça ne brûle.

5. Sauce Alfredo
Plongez les pâtes dans l'eau bouillante pendant 3 min.
Conservez une louche d'eau de cuisson.
Égouttez les pâtes et plongez-les dans la crème puis, versez l'eau de cuisson et le parmesan dans la sauteuse.
Remuez à feu doux jusqu'à ce que la sauce soit onctueuse et enrobe bien les pâtes.

6. Creamy chicken
Servez le poulet pané avec les tagliatelles Alfredo et parsemez d herbes fraîches si vous en avez !

Gâteau du Jour

Gâteau nuage chocolat



Ingrédients pour 8 personnes :

Le biscuit
- 3 oeufs (3 blancs + 2 jaunes)
- 100 g de sucre de canne
- 15 g de fécule de maïs
- 30 g de farine de riz
- 30 g de cacao non sucré

La mousse
- 170 g de chocolat noir
- 5 blancs d'oeufs

Matériel
batteur électrique
moule à charnière de 20 cm de diamètre
Rhodoïd
papier sulfurisé

PRÉPARATION.

Préchauffez le four à 180 °C (th. 6). Montez les 3 blancs d'oeufs en neige en versant petit à petit le sucre de canne. Incorporez ensuite les jaunes. Tamisez la fécule de maïs, la farine et le cacao. Ajoutez-les délicatement au mélange précédent.
Découpez une feuille de papier sulfurisé du diamètre de votre moule et déposez-la dans le fond de ce dernier sans le beurrer.
Versez la préparation.
Enfournez pour 15 min. À la sortie du four, ne démoulez pas le gâteau.
Faites fondre le chocolat noir au bain-marie ou au micro-ondes. Montez les 5 blancs d'œufs en neige et incorporez le chocolat noir.
Placez un film Rhodoïd sur les parois internes du moule et versez la mousse sur le gâteau refroidi.
Laissez reposer 4 h au réfrigérateur.
Passez une lame de couteau entre le moule et le Rhodoïd afin de décoller le gâteau des parois.
Ouvrez la charnière et retirez le film.



Conseil du jour



Le saviez-vous ?



Le curcuma est un excellent soin pour le cuir chevelu.
Il apaise le cuir chevelu sensible.
Il se débarrasser de nombreux problèmes, comme les pellicules, les racines grasses, les démangeaisons.
Il est aussi tès efficace pour lutter contre une chute de cheveux et stimuler sa repousse.



Bon à savoir !

Pourquoi faut-il faire une cure détox ?
Naturellement, l'élimination des déchets et toxines de notre organisme se fait par des organes spécialisés appelés les organes «émonctoires ».

Il y 5 organes émonctoires:
le foie, les reins, les poumons, la peau, les intestins.



Astuce du jour:



utilisations méconnues du papier d'aluminium

- Débarrassez les rouilles qui se fixent sur des objets métalliques (robinet, tuyau, ...) avec du papier d'aluminium
- Aiguisez vos ciseaux avec du papier d'aluminium.
- Pour boucler les cheveux avec du fer à lisser, il n'y a pas meilleur allié.
- Le papier d'aluminium peut aussi être utilisé pour nettoyer les bijoux en argent

CITATION DU JOUR

« L'échec est l'épice qui donne sa valeur à la réussite. »

Le Courrier d'Algérie
Quotidien national d'information
Edité par l'Eurl Millénium Presse

Siège social : Maison de la presse Kouba - Alger
R.C. : N° 01 B 00 151 30
Compte bancaire : BNA Zirout Youcef N° 300 101 600

Directeur de la publication-gérant : Ahmed TOUMIAT
Administration-publicité :
Tél. / Fax. : 023 70 94 27
Rédaction :
Tél. : 023 70 94 35
023 70 94 22
023 70 94 30
023 70 94 31
Fax. : 023 70 94 26
Composition : PAO Le Courrier d'Algérie

« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : l'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP : 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone : 020-05-20-91 / 020-05-10-42
Fax : 020-05-11-48/020-05-13-45 / 020-05-13-77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran @anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
- Centre : SIA - Est : SIE
- Ouest : SIO

Nos bureaux régionaux
Tizi Ouzou : 3, Rue Capitaine Si Abdellah, immeuble Belhocine **Tél. /Fax. :** 026 20 20 66
Oran : 6, avenue Khedim Mustapha **Tél. / Fax. :** 041 39 45 73
Bouira : Rue Gherbi Guemraoui - Immeuble Kheerrouf -Bouira. **Tél. / Fax. :** 026 94 20 76

Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

Le Courrier d'Algérie informe ses lecteurs du changement de ses adresses électroniques et leur communique les nouvelles : lecourrierdalgerie@yahoo.fr redaction_courrier@yahoo.fr

Les courses en direct



HIPPODROME ÉMIR ABDELKADER - ZEMMOURI
JEUDI 26 NOVEMBRE 2026 - PRIX : ROSTOUMIA - PS.AR.NEE
DISTANCE : 1300 M - DOTATION : 350.000 DA - DÉPART : 15H30
- QUINTÉ

Fadhel, à la limite des gains

Les passionnés des paris PMU seront invités ce jeudi à l'hippodrome de Zemmouri dans le prix Rostoumia qui servira comme support au pari quinté, une course réservée aux coursiers de race arabe pure, le parcours retenu de 1300 mètres exigera des 12 concurrents autant de tenue que de vélocité. La condition de la course du jour s'adresse aux chevaux de 3 ans et plus n'ayant pas totalisé 136 000 DA en gains et places depuis le 1er avril 2026 avec une surcharge de 1 kg par tranche de 27 000 DA cumulés sur la même période de quoi équilibrer quelque peu les débats. Cette confrontation s'annonce particulière car elle a regroupé des sprinteurs d'autres hippodromes, El Eulma, Caroubier, Djelfa et l'hippodrome organisateur de Zemmouri, qui laisse ce pari particulièrement homogène, ce qui promet une course indécise, de cette catégorie de chevaux de classe moyenne de trajectoires variées et affichant des états de forme identique et le véritable juge restera toutefois la distance, l'intermédiaire de la vitesse et le classique, où il faudra éviter la précipitation et privilégier une montée en progression bien calé dans le groupe avant de produire son effort au moment opportun, donc pour les places sur le podium la lutte s'annonce acharnée et la prudence vivement recommandée, plusieurs concurrents présents dotés d'un brin de vitesse finale pourraient venir brouiller les cartes. À rappeler que dans ce type de course rien n'est jamais acquis, mieux vaudra élargir les choix pour sécuriser ses chances et capter le maximum de combinaisons de ce quinté qui a tout d'un piège redoutable.

PROPRIÉTAIRES	N°	CHEVAUX	JOCKEYS	POIDS	COR	ENTRAÎNEURS
T. ZEBANE	1	JOUR MHARECHE	H. AGUENOU	58	5	H. AGUENOU
A. SAADOUN	2	FADHEL	AB. ATTALLAH	58	10	PROPRIÉTAIRE
A. LEHAS	3	ZAMANE CHARK	T. LAZREG	57	8	A. HEBRI
N. HAMIANE	4	BENHIDAR AL HOCEIN	T. ALI OUAR	56	11	PROPRIÉTAIRE
N. DAAS	5	GALBANE D'HEM	MS. AIDA	56	7	B. DEIFOUS
AL. BENDJEKIDEL	6	MORDJANE	S. BENYETTOU	55	9	PROPRIÉTAIRE
CHIKHOUNE/HAM	7	TAGHROUDET EL MAJD (0)	A. YAHIAOUI	54	3	ABM. BOUBAKRI
M. BOUKHALAT	8	ZAYBAK	D. BOUBAKRI	54	2	D. BOUBAKRI
L. BOUDJEMAA	9	DOGAN EL HIDHAB (0)	A. HAMIDI	54	6	N. TIAR
M. BENDJEKIDEL	10	AMIRET DE GAZEL (0)	AM. BENDJEKIDEL	54	12	S. BENDJEKIDEL
A. BAHBOU	11	AMIR EL MESK	JJ : S. ATALLAH	53	1	N. TIAR
R. CHIKHOUNE	12	ANGE DES BOIS	JJ : Y. CHELLAL	51	4	ABM. BOUBAKRI

LES PARTANTS AU CRIBLE

1. JOUR MHARECHE. Un simple figurant.
2. FADHEL. Ce transfuge d'El Eulma a cotoyé des coursiers plus robustes à ceux du jour, donc il fera le déplacement pour viser la victoire.
3. ZAMANE CHARK. Il vient de terminer en tête des battus lors de son dernier essai ce mâle bai a de bons résultats dans un passé non lointain, et il ne fera pas le déplacement pour rien d'El Eulma surtout qu'il est entre les mains d'un chevronné jockey T. Lazreg.
4. BENHIDAR AL HOCEIN. Il reste sur d'assez bons essais, il s'élancera sans complexe à la quête d'une place payante dans la bonne combinaison.
5. GALBANE D'HEM. Il a foncièrement déçu lors de sa dernière sortie, alors qu'il avait fait bonne impression auparavant, reprenant du service il ne devrait pas se révéler ridicule en pareille compagnie.
6. MORDJANE. Ce poulain de 3 ans misera sur sa fraîcheur physique et surtout aux coefficients de réussite de son jockey du jour S. Benyettou pour se distinguer à ce niveau.
7. TAGHROUDET EL MAJD. Très souvent chuchotée, elle n'a pas confirmé, mais vu les conditions de la course, elle peut rembourser ses nombreux preneurs.
8. ZAYBAK. Trois sorties avec un sans faute pour ce jeune poulain de 3 ans, jouera cette fois encore les premiers rôles.
9. DOGAN EL HIDHAB. Course de rentrée après une année et demi d'absence, ce protégé du chevronné entraîneur N. Tiar, mais jugé sur l'ensemble de sa carrière, présent avec tous ses moyens, peut se distinguer d'entrée.
10. AMIRET DE GAZEL. Cette belle femelle bai de 5 ans possède à son actif de très bonnes performances et particulièrement dans des parcours identiques à celui du jour, qui peuvent lui procurer matière à satisfaction pour décrocher un accessit.
11. AMIR EL MESK. Manque visiblement du métier.
12. ANGE DES BOIS. Course de rentrée, il intéressera les inconditionnels de la pêche au gros, car il est bien placé au poids et monté par le talentueux jockey Y. Chellal connu pour son efficacité.

DANS LE CREUX DE L'OREILLE

MON PRONOSTIC
3. ZAMANE ECHARK - 8. ZAYBAK - 2. FADHEL - 4. BENHIDAR AL HOCEIN - 6. MORDJANE
LES CHANCES : 10. AMIRET DU GAZEL - 5. GALBANE D'HEM

HIPPODROME EMIR ABDELKADER ZEMMOURI - PRIX : ULINA DE MAI - TROT ATTELÉ - DISTANCE 2600 M - DOTATION 400 000 - DÉPART 16H00 - QUARTÉ

PROPRIETAIRES	N°	CHEVAUX	DRIVERS	DIST	ENTRAINEURS
T. SAFSAF	1	VICTOIRE DU VERGER (0)	C. SAFSAF	2600	PROPRIÉTAIRE
D. HAMANI	2	IRISH PAULO	M. HAMLIL	2625	PROPRIÉTAIRE
T. BELHABCHIA	3	ECLAIR DE L'ELLE	T. BELHABCHIA	2625	PROPRIÉTAIRE
R. CHIKHOUNE	4	CODEX BOURBON	ABM. BOUBAKRI	2625	ABM. BOUBAKRI
R. CHIKHOUNE	5	DESTIN DE L 'AUBE (0)	S. FOUZER	2625	ABM. BOUBAKRI
K. REBAH	6	VIC D'YVEL	A. BENHABRIA	2625	PROPRIÉTAIRE
M. BENDJEKIDEL	7	JASMINE DU GLANON	R. TARZOUT	2625	PROPRIÉTAIRE
HARAS EL NASR	8	ECLAIREUR	SA. FOUZER	2650	PROPRIÉTAIRE
A. AZZOUZ	9	DRAGA D'ALOUATTE	N. TARZOUT	2650	N. TARZOUT
A. TIAR	10	CYRUS DE CAYOLA	N. TIAR	2650	N. TIAR

LE CREUX DE L'OREILLE

MON PRONOSTIC
8. ECLAIREUR - 10. CYRUS DE CAYOLA - 4. CODEX BOURBON - 7. JASMINE DU GLANON
LES CHANCES : 6. VIC D'YVEL - 3. ECLAIR DE L'ELLE -

Organisation d'une exposition nationale des philatélistes en décembre prochain

Le ministère de la Poste et des Télécommunications prévoit d'organiser, au cours du mois de décembre prochain, une exposition nationale dédiée aux amateurs de philatélie, indique mardi un communiqué du ministère.
Cette exposition a été annoncée par le ministre du secteur, Sid Ali Zerrouki, lors d'une réunion avec la commission nationale chargée de l'élaboration du programme philatélique annuel. Au cours de cette réunion, le ministre a donné des instructions visant à développer la commercialisation des produits philatéliques afin de mettre en valeur les symboles culturels, historiques et patrimoniaux de l'Algérie, à travers notamment l'émission de timbres spéciaux en quantités limitées, ainsi que la diversification des produits philatéliques, de sorte que l'offre ne se limite désormais plus aux seuls timbres-poste. À cette occasion, M. Zerrouki a rappelé les missions de la commission, axées sur la supervision de l'élaboration du programme philatélique annuel, en concertation et en coordination avec les différents départements ministériels, instances et institutions nationales. Les travaux de cette commission débutent par la réception des propositions, suivie de leur examen et de leur enrichissement, avant de procéder à la sélection des meilleures propositions en termes de conception et de portée symbolique. La commission assure ensuite le suivi de la mise en œuvre du programme et veille au respect de son contenu, précise le communiqué.
Dans ce cadre, le ministre a souligné "la place qu'occupe le timbre-poste dans la commémoration des principales étapes de la mémoire nationale et la valorisation du patrimoine algérien authentique", appelant les membres de la commission à "veiller à ce que le programme reflète toutes les composantes de l'identité nationale, couvre les différents aspects de la vie culturelle, sociale et économique du pays ainsi que ses grandes réalisations, et propose des émissions riches, diversifiées et réparties tout au long de l'année". Dans le même sillage, il a appelé à "tenir compte de critères qu'il a jugés d'une importance capitale, notamment le soin à accorder à l'esthétique et à la symbolique des créations, en continuant de faire appel aux compétences des artistes algériens et en protégeant la création artistique contre les déformations liées à l'intelligence artificielle, ainsi qu'en menant des recherches approfondies sur les thèmes retenus et en recherchant constamment de nouvelles idées qui n'ont jamais été abordées auparavant", ajoute le communiqué du ministère.

Arrestation d'un multirécidiviste à Sétif pour vol sous la menace d'une arme blanche



Les éléments de la 9e Sûreté urbaine de Sétif ont procédé à l'arrestation d'un individu âgé de 30 ans, repris de justice et faisant l'objet de plusieurs mandats de recherche judiciaires, pour son implication dans le vol nocturne d'une moto et d'un téléphone portable sous la menace d'un couteau.
L'identification et l'interpellation du suspect dès le lendemain des faits ont été rendues possibles grâce aux investigations de terrain et à l'exploitation des enregistrements des caméras de surveillance, suite au dépôt de plainte de la victime. À l'issue des procédures d'enquête préliminaire, le mis en cause a été présenté devant le parquet territorialement compétent.

Destruction de 290 kg de viandes blanches impropres à la consommation à El-Bayadh

Dans le cadre de la lutte contre les pratiques frauduleuses et du contrôle des activités commerciales, les éléments du service de wilaya de la sécurité publique d'El-Bayadh ont procédé à la saisie et à la destruction de 277 kg de viande blanche (poulet) ainsi que 13 kg d'abats impropres à la consommation humaine. Cette opération fait suite à l'interception d'un camion frigorifique transportant cette marchandise dans des conditions de conservation non conformes aux normes réglementaires, une impropriété confirmée après inspection par le médecin vétérinaire de la subdivision agricole locale. À l'issue des procédures légales, un dossier judiciaire a été établi à l'encontre du contrevenant et transmis au parquet près le tribunal d'El-Bayadh, tandis que la marchandise saisie a été détruite au niveau du centre d'enfouissement technique de la commune.

Saisie de plus de 25 000 comprimés psychotropes à Batna

Les éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) relevant du Service de wilaya de la police judiciaire de Batna ont saisi 25.500 comprimés psychotropes et interpellé deux (2) individus, a indiqué mardi un communiqué du bureau de communication de la Sûreté de wilaya.
Cette opération a été menée, selon le même communiqué, à la suite d'informations parvenues aux éléments de la brigade faisant état d'un plan visant à acheminer une importante cargaison de psychotropes vers le quartier Kechida, dans la ville de Batna, à bord d'un camion. Après une exploitation judicieuse des informations reçues et l'élaboration d'un plan minutieux, les caractéristiques du véhicule ont été identifiées et le camion a été intercepté. Soumis à une fouille approfondie, il a permis de découvrir cette importante quantité de psychotropes, soigneusement dissimulée à l'intérieur d'une roue du camion, selon la même source.
Selon le même communiqué, l'opération a permis l'arrestation de deux suspects, qui ont été présentés devant le parquet local après l'accomplissement de toutes les procédures légales nécessaires.

Un grand zoo temporairement fermé pour grippe aviaire au Mexique

Un zoo du centre du Mexique a fermé temporairement mardi après la détection de cas de grippe aviaire qui ont coûté la vie à un petit félin et à un singe-araignée, ont indiqué les autorités locales. Le ministère de la Santé de l'État de Guanajuato a indiqué que la fermeture du parc zoologique de Leon, la capitale de cet État, avait été recommandée après l'identification de la "grippe aviaire hautement pathogène", le virus A(H5N1). Un oncille (petit félin aussi appelé chat-tigre) et un singe-araignée sont morts, tandis qu'un primate a présenté des symptômes de maladie. "L'objectif est de réduire les risques de transmission, de renforcer les protocoles de biosécurité et d'éviter la propagation du virus", a indiqué le zoo. Selon les autorités, la contamination s'est produite par le biais d'oiseaux migrateurs qui passent régulièrement au zoo, considéré comme l'un des cinq plus importants du pays. Un groupe de 29 personnes a été en contact avec les animaux infectés. Parmi elles, 15 ont présenté des symptômes, mais les analyses n'ont pas confirmé la contamination à ce virus.

Lancement réussi de 36 satellites Amazon Leo à bord d'Ariane 6

Trente-six satellites de la constellation Amazon Leo ont été lancés avec succès à bord de la fusée européenne Ariane 6 mardi, depuis le port spatial européen de Kourou, en Guyane française, avant d'être placés environ deux heures plus tard en orbite terrestre basse, à une altitude d'environ 460 km. Dans un communiqué publié mardi, Arianespace a indiqué qu'il s'agissait de la dixième mission de lancement d'Ariane 6 depuis son vol inaugural en juillet 2024, et de sa quatrième mission pour le programme de satellites Amazon Leo. En septembre dernier, Amazon avait annoncé avoir commandé six lancements supplémentaires d'Ariane 6 dans sa configuration à quatre propulseurs d'appoint, portant à 24 le nombre total de missions sous contrat entre les deux entreprises. David Cavaillolès, directeur général d'Arianespace, a déclaré que son entreprise avait déjà placé 136 satellites Amazon Leo cette année. Ce nouveau succès démontre une nouvelle fois la capacité d'Arianespace à accompagner les projets de ses clients sur le long terme et à répondre aux besoins de déploiement de grandes constellations de satellites. Amazon Leo est le réseau satellitaire en orbite basse d'Amazon, qui vise à offrir une connectivité internet rapide et fiable aux populations actuellement non connectées aux réseaux existants.

Une femme arrêtée avec 587 comprimés de psychotropes dissimulés dans une couche pour bébé à Ouargla



Les éléments de la brigade mobile de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Hassi Messaoud, dans la wilaya d'Ouargla, ont procédé à l'arrestation d'une femme en possession de 587 capsules de psychotropes de type « Prégabaline 300 mg ». Selon un communiqué des services de police, la suspecte avait pris soin de dissimuler cette marchandise illicite à l'intérieur d'une couche pour bébé afin d'échapper aux contrôles. À l'issue de l'enquête, un dossier pénal a été constitué à son encontre et elle a été présentée devant le procureur de la République près le tribunal de Hassi Messaoud pour détention illégale de substances psychotropes en vue de leur revente.

EXPRESS- HISTORIQUE



MISE AUX POINGS

« Avec l'entrée en production de la mine de Bled El-Hadba, fin 2027, l'Algérie se passera totalement, en 2028, des importations d'engrais et d'engrais composés».

Abdelmadjid Tebboune, président de la République



MÉTÉO D'ALGER

Jeudi 26 novembre 2026

18 °C / 9 °C

Dans la journée : Nuageux
Vent : 25 km/h
Humidité : 60 %

Dans la nuit : Averses
Vent : 14 km/h
Humidité : 75 %

Le Courrier d'Algérie

L'INFORMATION AU QUOTIDIEN

HORAIRES DES PRIÈRES

Jeudi 16 djoumad el-thani 1448

Dohr : 12h36
Assar : 15h14
Maghreb : 17h36
Îcha : 18h59

Vendredi 17 djoumad el-thani

Sobh : 06h07
Chourouk : 07h38

« SAIGNEMENT SILENCIEUX : QUAND LA TERRE EST LIVRÉE AU PILLAGE ET L'ÊTRE HUMAIN ASSIÉGÉ »

Le film documentaire qui témoigne des réalités de l'occupation marocaine

Des jeunes militants sahraouis issus des territoires occupés du Sahara occidental s'apprêtent à lancer un film documentaire consacré aux réalités de l'occupation marocaine, mettant en lumière les politiques de répression et le pillage des ressources naturelles du peuple sahraoui.

Intitulé « Saignement silencieux : quand la terre est livrée au pillage et l'être humain assiégé », ce travail d'investigation entend croiser enquêtes de terrain, documentation des violations des droits humains et analyse des dimensions économiques et juridiques du conflit.

Le documentaire plonge au cœur des conditions de vie des Sahraouis dans les territoires occupés, en mettant en évidence les politiques systématiques de restriction, de répression, de persécution et d'exclusion économique. Des pratiques qui contribuent à la dégradation des conditions de vie de la population et visent, selon les auteurs de l'enquête, à l'épuiser et à fragiliser son attachement à sa terre, à son identité et à ses droits fondamentaux. Au-delà du recensement des violations des droits humains et des atteintes aux libertés individuelles, l'investigation s'intéresse également à la question de l'exploitation des richesses naturelles du Sahara occidental. Elle examine les enjeux politiques et juridiques liés à cette exploitation, alors que le statut définitif du territoire demeure en suspens et que le peuple sahraoui revendique son droit inaliénable à l'autodétermination. Une situation qui soulève notamment la question du respect de la volonté et des intérêts du peuple sahraoui dans toute opération portant sur les ressources de son territoire. Cette initiative revêt une importance particulière en raison de son origine. Elle est le fruit d'un travail médiatique porté par une équipe de jeunes journalistes de la télévision nationale sahraouie, avec la participation de l'Association sahraouie pour la surveillance des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Cette collaboration entend mettre les outils du journalisme d'investigation au service de la révélation des faits, en établissant un lien entre les souffrances de la population, la question territoriale et l'exploitation des richesses naturelles. Réalisé depuis les territoires occupés, ce documentaire revêt également une portée médiatique particulière. Il constitue une tentative de faire entendre la voix des Sahraouis et de documenter leur quotidien au plus près du terrain, dans un environnement marqué par les restrictions et les entraves qui compliquent le travail des journalistes et des défenseurs indépendants des droits humains. « Saignement silencieux » devrait être diffusé sur les ondes de la télévision nationale sahraouie et prendre part à différents festivals et rendez-vous médiatiques, afin de toucher un public plus large et de susciter un débat médiatique et militant autour des problématiques soulevées. Sur le plan juridique, les questions abordées par cette enquête s'inscrivent dans le cadre des droits consacrés par le droit international, notamment le droit à l'autodétermination, la protection des populations civiles ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels. Elles renvoient également aux règles internationales encadrant l'exploitation des ressources naturelles dans les territoires non autonomes, lesquelles imposent la prise en compte de la volonté et des intérêts de la population concernée. À travers ce travail, ses initiateurs ambitionnent ainsi de transformer des réalités souvent occultées en témoignages documentés, en plaçant l'être humain, la terre et les richesses naturelles au cœur d'une enquête qui entend lever le voile sur les mécanismes de répression et de spoliation dans les territoires occupés du Sahara occidental.

M. Seghilani

APN

Séance plénière aujourd'hui consacrée aux questions orales

L'Assemblée populaire nationale (APN) reprendra ses travaux jeudi en séance plénière consacrée aux questions orales adressées à des membres du Gouvernement, a indiqué, hier, un communiqué de l'Assemblée. Les questions concernent les secteurs de l'Intérieur et des Collectivités locales, de l'Éducation nationale, de l'Agriculture, du Développement rural et la Pêche, des Travaux publics et des Infrastructures de base, et de l'Hydraulique.

APS

DJELFA

Arrestation d'un individu pour détention de psychotropes à Aïn El Ibel

Dans le cadre de la lutte contre le trafic de stupéfiants menée par la sûreté de wilaya de Djelfa, les éléments de la police judiciaire de la sûreté de daïra d'Aïn El Ibel ont interpellé, cette semaine, un suspect quadragénaire impliqué dans la détention de substances psychotropes à des fins de revente. Menée sous la supervision du parquet compétent, cette opération résulte d'investigations de terrain ayant permis d'identifier et de neutraliser le mis en cause selon un plan sécuritaire précis, avant son défèrement devant le procureur de la République territorialement compétent. Tout en réaffirmant sa mobilisation contre la criminalité, la Sûreté nationale exhorte les citoyens à contribuer à la prévention des fléaux sociaux en signalant tout acte suspect via les numéros verts et les canaux de communication mis à leur disposition.

R. S.

LA CHRONIQUE DU JEUDI

UN REPORTER DANS LA FOULE

Des femmes, la violence et la politique

Le 25 novembre de chaque année, c'est la « journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ». C'est l'Assemblée générale (AG) de l'ONU dans sa résolution 54/134 du 17 décembre 1999 qui a institué cette journée. En fait l'AG a entériné une journée qui existait déjà depuis le 25 novembre 1960. Date à laquelle furent assassinées trois sœurs opposantes au président dominicain Raphaël Trujillo lui-même assassiné à son tour une année plus tard.

Ce qui donne un caractère politique à un phénomène purement social. C'est d'autant plus regrettable que cela rend très difficile d'attirer le plus grand nombre pour lutter contre la violence multiforme que subissent en général les femmes. Souvent à l'intérieur même de leur famille. Mais pas que. D'ailleurs l'Algérie, par la voix de la délégation qui a participé aux travaux du Forum social mondial (FSM), organisé, en août dernier, à Cotonou (Bénin) a exposé l'expérience algérienne. C'est au cours d'un atelier intitulé « Comment prendre en charge les femmes victimes des différentes formes de violence » que la présidente du Centre algérien d'information et de documentation sur les droits de l'enfant et de la femme, Mme Nadia Aït Zaï, a expliqué la stratégie de notre pays.

Elle a précisé que l'arsenal juridique national consacre la protection de la femme contre les violences dans les espaces privé, professionnel et public. Mme Aït Zaï a passé, à cette occasion, en revue « les différents mécanismes de prise en charge des femmes victimes de violence, notamment les lignes d'urgence et les centres d'accueil pour femmes, ainsi que la plateforme numérique « Himayati », qui permet aux femmes de signaler, en temps réel, les cas de violence dont elles sont victimes ». Un ministère, celui de la Solidarité nationale de la Famille et de la Condition de la femme joue un rôle primordial en Algérie dans la lutte. En plus de la femme, il combat également la maltraitance des enfants. Les deux, la femme et l'enfant, vont de pair. Il faut beaucoup de compétence pour ne pas verser dans l'excès et éviter les fractures au sein de la famille.

D'ailleurs et à ce propos, l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) qui est l'agence des Nations unies, précise que « 59 % des femmes mariées en Algérie jugent acceptable la violence domestique exercée par le mari ». Aussi étonnant que cela puisse paraître, il faut, malgré tout, accepter cette précision d'une agence de l'ONU. Reste les violences commises dans l'espace public et en milieu professionnel.

Dans le premier cas et suite au renforcement des sanctions prévues, les violences dans la rue ont fortement diminué. Quant au milieu professionnel, celles-ci sont plus faciles à dénoncer et à prouver. Il ne faut pas perdre de vue qu'il y a beaucoup de secteurs professionnels où la femme est majoritaire. C'est le cas de la justice, de l'enseignement, de la santé. Dans tous les autres secteurs que ce soit ceux qui relèvent de la fonction publique, du privé, dans l'entrepreneuriat, ou même dans la politique, de plus en plus de femmes s'impliquent pour mieux se défendre.

C'est ainsi que des femmes algériennes sont pilotes d'avion, chefs d'entreprises, sportives de haut niveau, artistes, etc. Avec cette « tâche » qu'il ne faut pas éluder, il n'est plus rare de trouver des femmes versées dans la délinquance. Un domaine qui était réservé il n'y a pas si longtemps, aux hommes. Il y a également des cas, moins nombreux il est vrai, de maris maltraités par leurs épouses. C'est pourquoi, il faut toujours avoir à l'esprit de ne pas participer involontairement à la rupture de la cohésion familiale en stigmatisant l'homme et en le présentant comme l'ennemi de la femme.

On trouve beaucoup de bénévoles hommes dans la lutte contre les violences faites aux femmes. L'Algérie n'a pas vocation à être le pays des causes perdues. Le féminisme n'est plus ce qu'il était à travers le monde, comme d'autres idéologies qui ont fait leur temps. L'Algérie avance et se trouve aux premiers rangs avec les pays avancés. Nul n'a le droit d'en faire un dépotoir des idées obsolètes. Oui à la lutte contre la violence faite aux femmes ! Non au fonds de commerce politique !

Zouhir Mebarki
zoume600@gmail.com

SOUS-RIRE

